

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	9.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

L'admission de deux loyalistes

Un journal loyaliste de Montréal déclarait l'autre jour que le Canada n'est pas une nation, parce qu'il ne peut déclarer de guerre. C'est la même feuille qui, pendant le dernier grand conflit, encourageait nos gouvernants à expédier outre-mer des milliers de des centaines de mille soldats. Elle ne parlait pas alors de l'impossibilité du Canada à déclarer une guerre, mais n'avait d'encore pour l'inciter à la faire davantage, jusqu'au bout, jusqu'à la banqueroute, s'il le fallait, "jusqu'au dernier homme et au dernier sou", selon la formule célèbre.

Un autre journal loyaliste, de Toronto celui-là, fait de l'ironie quant à notre état. "La géographie, dit-il, a placé le Canada de telle façon qu'il a deux voisins étrangers à peu de distance. Ottawa pourrait ordonner à notre flotte, — deux contre-torpilleurs désuets, — d'aller attaquer les îles françaises de Saint-Pierre. Ce serait magnifique, mais ce ne serait pas la guerre. Et puis l'escadre des contrebandiers de Saint-Pierre est trop nombreuse et trop bien armée. Il y a aussi le Groënland. Le Canada pourrait se servir de l'escadrille d'aéroplanes qui comptent les banquises dans le détroit d'Hudson pour occuper ce vaste territoire. L'embarras, c'est que le gouvernement danois, dont les Esquimaux du Groënland sont sujets, n'a pas l'esprit combatif. ... Le Canada, sans doute, a le pouvoir de déclarer la guerre. L'ennui, c'est qu'il ne peut trouver personne à qui parler."

Les deux compères loyalistes paraissent loin l'un de l'autre. Au fond, ils sont tout près, presque sur le même terrain. L'un et l'autre ne proclament-ils pas que le Canada n'est pas une nation, pas même un embryon de nation? "Il ne peut déclarer la guerre", dit l'un. "Il peut bien la déclarer, mais il n'a personne à qui la faire", dit l'autre.

Double déclaration, singulièrement intéressante.

Le *Star* ne trouve jamais nos dépenses militaires et navales trop élevées. Il estime sans cesse que nous lésinons là-dessus. Il voudrait que M. Ralston, ministre de la défense, eût un plus fort budget pour des aéroplanes, des exercices militaires, des soldats, des armements, etc. Il est pour ce qu'on a jadis appelé la politique de la "preparedness", en Angleterre. Tenons-nous prêts. Fourbissons nos armes, entraînons-nous. Il est déplorable que nous ne soyons pas plus larges envers l'armée; et aussi que nous n'ayons pas une marine de guerre. Tels sont quelques-uns des refrains ordinaires du *Star*.

Nous avons beau chercher contre qui nous aurions à nous défendre, — contre la France, qui en a assez des affaires européennes et du rétablissement de son budget; contre l'Italie qui n'a rien à voir ici; contre l'Allemagne qui n'a plus de marine; contre le Japon envers lequel les Etats-Unis se tiennent prêts à défendre tout le littoral américain, si jamais il oserait tenter d'y mettre le pied; contre les Etats-Unis auxquels nous ne pourrions résister une semaine s'ils voulaient nous annexer, — et c'est déjà fait à moitié, de façon pacifique, avec le concours de plusieurs de nos gouvernants, — nous ne trouvons aucun agresseur probable, possible même. Alors, nous n'avons besoin d'aucune de ces dépenses que prône le *Star*, — à moins que nous ne voulions les faire pour l'Angleterre elle-même, pour l'Empire?

Le *Globe*, lui, est souvent, du point de vue loyaliste, de l'avis du *Star*. A ce qu'il dit, même si nous voulions faire la guerre, nous ne trouverions personne à qui parler. Donc, toutes les allusions du *Globe* à nos besoins militaires, son ironie à l'endroit de notre flotte de deux contre-torpilleurs d'emprunt, rien de cela n'est logique. Si le Canada peut déclarer la guerre, mais ne saurait trouver à qui la faire, à quoi bon un budget militaire et naval élevé, de nouveaux navires, des aéroplanes de combat, puisque cela n'a pas d'utilité?

La vérité, c'est que cette propagande plus ou moins déguisée en faveur d'une armée de défense et d'une marine de protection trouve sa racine dans un sentiment profond d'impérialisme déplacé en un pays comme le nôtre peuplé de trente races différentes, à qui l'on peut apprendre à être canadiennes, mais auxquelles l'on ne réussira pas à enseigner qu'elles doivent être avant tout et par-dessus tout dévouées à l'Empire. Des journaux comme ceux dont nous parlons peuvent battre le tambour et sonner la trompette. En dehors des gens qui partagent d'avance leurs opinions, ils ne convertissent et n'entraînent guère d'adhésions sauf chez ceux qui ne savent pas réfléchir.

La vérité, parfois, trouve place dans leurs colonnes: ainsi quand ils démontrent, l'un en faisant de l'ironie, l'autre en affichant le dédain de notre état international, que nous n'avons besoin ni de marine ni d'armée, puisque nous n'avons pas d'ennemis et que même si nous voulions faire la guerre, nous n'aurions personne avec qui nous battre, — sauf peut-être les Esquimaux du Groënland et les insulaires de Saint-Pierre et Miquelon.

Notons l'admission. Elle en vaut la peine.

Georges PELLETIER

L'actualité

Au Collège de St-Jean

Rome, disent les dépêches, vient de désigner au siège épiscopal de Joliette M. le chanoine Papineau, supérieur du collège de Saint-Jean. A l'heure où ces lignes sont écrites, la confirmation officielle manque encore; mais si elle ne devait venir cette fois, elle viendrait plus tard. M. Papineau est, comme on dit, éminentement épiscopal.

On sait que le collège de Saint-Jean est une nouvelle fondation qui s'est constituée au milieu des éclairs et de la tempête. Il fallait pour la solidifier de bons ouvriers. Nisi Dominus aedificaverit domum, ... La plus grande part en revient sans doute au Seigneur, mais il sait choisir ses maçons!

Entre les professeurs du début, qui ont connu les heures difficiles des commencements et des recommencements, s'est établie une amitié qui n'a peut-être pas la même ferveur chez les professeurs des institutions douarières.

Le hasard, le plus béni des hasards (tellement heureux qu'il prend ici le nom de Providence) a voulu que le vicaire avec quelques condisciples de la vie intime du collège de Saint-Jean.

leur syntaxe et ils rentraient en méthode. Cela nous fit peut-être passer pour être calés... jusqu'à la première lecture de notes.

Etant, à toutes fins, de la même promotion, du même bateau, entrés ensemble et ayant connu ensemble les mêmes tribulations des petits nouveaux, nous avions les uns pour les autres une tendresse particulière.

Aussi, quand il nous arrivait de nous rencontrer états-je fort empressé de promettre à notre condisciple l'économie, chargé du vin du garde-manger et de l'hospitalité, que nous trions voir comment il empoisonne ses pupilles.

Sans tenir compte de ces fades plaisanteries, il insistait pour que les "confères" fissent la connaissance de son supérieur. "C'est quelqu'un", disait-il, "et vous ne regretterez pas le voyage de Saint-Jean, à supposer que vous n'avez pas assez de cœur pour l'entreprendre uniquement pour saluer des confères de classe."

Un jour un petit groupe d'anciens condisciples de l'Assomption vint mettre à l'épreuve l'hospitalité du collège de Saint-Jean où leur confrère remplissait avec les perfection d'un vieux trappeur les fonctions de père hôtelier.

L'accueil nous ravit à tel point que nous primes sur-le-champ l'engagement de revenir au moins tous les ans; mais le souvenir le meilleur, ce ne fut pas du menu préparé, tendre et confraternel sous la haute direction de l'économie, mais bien de la conversation substantielle et relâchée de l'attaque de notre hôte, de M. le chanoine Papineau, supérieur de l'institution.

M. le chanoine Papineau est jeune encore, en tous les cas ses che-

veux blonds ne laissent briller que quelques rares fils d'argent. De taille moyenne et bien prise, il a une très grande mobilité d'expression éclairée par deux yeux rieurs, jeunes, presque enfans. Savant patient, il est sans morgue et il aime conter les anecdotes amusantes dont il a tout une collection. Il a beaucoup voyagé, beaucoup observé et beaucoup lu.

Mais ce n'est ni cette gaieté, ni cette conversation enjouée, ni ce commerce aimable à mi-chemin entre la hauteur et le laisser-aller que l'on prise le plus chez lui; c'est sa paternelle sollicitude pour ses collaborateurs — et qui s'étend évidemment des professeurs aux élèves, — le soin de les mettre en valeur, de faire connaître leurs qualités, de leur faire conter l'histoire qu'il a déjà entendue et qu'ils réussissent bien. Bref, à ces simples détails, comme on connaît le soleil à ses rayons, on connaît le père, l'ami intelligent, protecteur et dévoué, qui opère sur un champ plus vaste le fécondement de ces mêmes qualités.

Quand le Saint-Père lui ordonne de quitter Saint-Jean, que ce soit aujourd'hui ou plus tard, il s'arrachera au nom de l'obéissance, à une maison à laquelle il tenait par toutes les fibres.

Mais qui sait? Peut-être un jour quand s'érigera ce diocèse du sud dont les plans sont presque approuvés, dit-on, le verra-t-on se rapprocher de Montréal et surtout se rapprocher de Saint-Jean; le collège de Saint-Jean désigné à l'avance l'endroit où sera le siège épiscopal comme le champ ensemencé annonce la venue du moissonneur. — D.

Bloc-notes

Toujours!

Nous aimerions mieux parler d'autre chose, mais il nous faut bien encore parler de la violation du repos dominical, puisque la question reste, hélas! d'une douloureuse actualité. Ce matin encore l'Action catholique, datée du 3 juillet, nous apporte la note suivante:

La Donnacona Paper Co. se déchaîne il y a quelques mois à ce sujet tout travail de réparation non nécessaire le dimanche. Nous l'en avons félicité. Elle vient malheureusement de retomber dans son ancienne faute. Depuis deux semaines une centaine d'hommes et quelques fois même un plus grand nombre, sont tenus de travailler aux réparations le dimanche. A un ouvrier qui lui demandait s'il pouvait être libre pour prendre part à la procession de la Fête-Dieu, son contre-maître répondit brusquement: — Es-tu engagé pour moi ou pour le curé?

Voilà la situation à Donnacona, à quelques milles de Québec, la même où un enquêteur spécialement délégué par le procureur général a constaté et fait rapport, l'an dernier, que ce travail de réparations n'était pas nécessaire et violait ouvertement la loi civile.

On nous rapporte la même chose pour les usines de Limoulu. Les réparations commencent à 11 heures le samedi soir et se poursuivent jusqu'à l'après-midi du dimanche. On permet aux hommes d'aller à la messe, mais ils sont obligés d'y aller en habits de travail, après avoir travaillé toute la nuit, et ils doivent revenir aussitôt reprendre leur tâche. N'est-ce pas vraiment scandaleux?

Nous attirons l'attention des autorités sur ces faits.

Quand se décideront-elles à adopter une politique vraiment énergique qui nous délivrera à jamais de ces fléaux?

Oui, quand?

Il doit tout de même y avoir moyen d'en finir avec de pareils abus.

On réussit bien à faire observer la loi des liqueurs. Pourquoi en serait-il autrement de celle du dimanche?

Un fait

Commentant aussi froidement, aussi objectivement que possible, l'autre jour la partie de la déclaration ministérielle de M. Poincaré relative au régime scolaire, nous avons noté que l'enseignement libre catholique, déjà gravement gêné par l'obligation qu'il trouve des catholiques de payer pour le maintien des écoles officielles, était de plus singulièrement entravé par l'interdiction d'enseigner qui frappe les catholiques d'une partie des instituteurs qu'ils pourraient le plus facilement employer. Or, M. Poincaré, qui a pris la peine de classer parmi les lois républicaines qu'il entend sauvegarder, les lois décrétant ce que l'on appelle la neutralité de l'école, n'a pas manifesté la moindre intention d'atténuer le sort fait aux congréganistes par la loi de 1904.

Comment peut fonctionner cette loi, un communiqué de DRAC (La Ligue de Défense du Religieux Ancien combattant), en date du 10 juin, nous l'expose d'une façon topique.

Lisez plutôt: Il est à Saint-Malo, une famille honorée entre toutes. Le père, le commandant en retraite R..., fit toute la guerre avec le beau 47e R.I. Son fils aîné, capitaine au 116e R. I. (trois citations, Le-

gion d'Honneur), fut tué en exécutant un coup de main sur les tranchées ennemies en 1916, et son corps repose au cimetière national de la Maison Bleue au N. O. de Reims. Son fils cadet, (neuf citations, médaille militaire, Légion d'Honneur) lieutenant d'artillerie, se distinguant avec un tel héroïsme dans la préparation des attaques de septembre 1918, que sa batterie tout entière ayant perdu les deux tiers de son effectif, fut citée à l'ordre de l'armée. Criblé de blessures, il repartit à peine guéri pour le Maroc.

La mère et ses deux filles aînées, infirmières brevetées de la Croix-Rouge, dirigèrent dès 1914 l'hôpital complémentaire 55 à Paramé, avec un dévouement d'autant plus admirable qu'il fallait confier pendant ce temps à des mains étrangères les deux petites restées à la maison. Le grand-père était colonel au 31e R. I., commandeur de la Légion d'Honneur (Crimée, Italie, 1870, Algérie).

L'arrière grand-père était capitaine au 8e léger, chevalier de la Légion d'Honneur, mort en 1849 près d'Alger.

Voilà bien, n'est-ce pas, une famille de vrais combattants, qui n'ont pas marchandé leur sang à la Patrie, une de celles qui "ont des droits sur nous".

Or, l'une des deux petites filles restées à la maison pendant que son père, ses frères, sa mère, ses sœurs, luttèrent ou mouraient ou soignaient les blessés, se sentit le désir de se consacrer, dans une congrégation, à l'enseignement des petits enfants. Elle avait ses diplômes universitaires, elle était française de par sa naissance, de par son amour du pays natal, de par le sang généreusement répandu par les siens. La loi reconnaît le droit d'enseignement à tous les Français. Pourquoi, elle aussi, ne jouirait-elle pas de ce droit?

Pourquoi? Parce qu'elle porterait un habit religieux; parce que la loi de 1904 interdit à tout congréganiste l'enseignement, même dans une école libre.

Et alors pour remplir sa vocation d'enseignante des petits enfants, elle dut un beau jour partir pour l'étranger. Et on vit ce spectacle douloureux: Un jeune homme, criblé de blessures, la poitrine couverte de cicatrices, maintenant en permission au Maroc, les larmes aux yeux, faisant monter une jeune fille, sa sœur, que peut-être il ne reverra plus, dans l'express de la gare du Nord, qui doit la conduire en exil... Avant de passer la frontière, elle aura pu, de loin, dans un souvenir et une prière, saluer la tombe de son frère aîné tombé en Champagne pour que la France demeure la terre de la liberté!

Est-il étonnant qu'un pareil spectacle inspire à d'anciens combattants comme ceux de DRAC une indignation profonde, et qu'ils l'expriment en ces termes que nous n'oserions peut-être pas employer nous-mêmes:

Dérision! Ignominie! Le gouvernement français a dénoncé à l'indignation publique les déportations de femmes et de jeunes filles opérées par les Allemands dans les régions occupées. Mais le même gouvernement, en laissant jouer sans bruit les lois iniques de 1901 et de 1904, déporte "à la douce" les filles et les sœurs des Anciens Combattants!

Il faut que ce scandale, cette honte cesse! Les lois de 1901 et de 1904, lois de guerre, lois d'exception, indéfendables en droit, comme en justice, doivent purement et simplement disparaître de la législation française, comme l'a déclaré le congrès des juristes consultés et cela, au plus tôt, pour l'honneur même de la France dans le monde.

Quand?

Nous avons fait applaudir dimanche les tableaux vivants qui rappelaient le souvenir de nos vieilles chansons françaises. On annonce maintenant qu'une société en majorité anglaise, qui se fait une spécialité du chant populaire, qui incite les foules à chanter, présentera à son public et donc l'incitera à les chanter, de nouvelles chansons américaines, (qui, naturellement, seront aussi des chansons anglaises).

Quand la Saint-Jean-Baptiste, qui a su organiser la manifestation de dimanche, se chargera-t-elle d'organiser des concerts populaires? Nul mieux qu'elle ne pourrait le faire.

O. H.

S. G. Mgr Papineau

La Délégation Apostolique confirme l'élection au siège épiscopal de Joliette de S. G. Mgr Papineau. Nous prions le nouvel évêque d'agréer nos vœux et nos hommages les plus respectueux.

En Chine

Pékin, 4 (S. P. A.). — Chang-Hueh-Liang, gouverneur militaire de Moukden, a fait savoir aux chefs nationalistes qu'il consent à faire retenir ses troupes au nord du grand mur.

Chang a aussi délégué des émissaires de paix à Pékin pour tenir une conférence avec Chang Kai-Shek.

Questions d'histoire

Les Origines religieuses de l'Acadie

Nous avons reçu hier, trop tard pour la publication immédiate, cette réponse de Lector à Un Fervent de l'Acadie:

Personne sans doute ne se sera mépris sur l'intention principale des observations de Un Fervent de l'Acadie parues dans le *Devoir* du 26 juin. Elles ont été envoyées au journal "à propos d'une récente notice bibliographique" mais contre le R. P. Candide de Nant et "une dizaine d'épaves" que l'éminent historien serait censé avoir lésés dans son ouvrage récemment paru. Pour l'heure, Un Fervent examine seulement ce qu'il appelle "un de ces points faibles".

A moi-même, il revient actuellement ceci: clarifier la situation et, puisque l'auteur polémiste du *Fervent* tend, en ce qui me concerne, à desservir l'exactitude et à ignorer les nuances, présenter quelques brefs rappels de nature à bien préciser ma propre position.

* * *

Un Fervent débute par l'annonce que "le livre du Père Candide de Nant vaut mieux que ce qu'en dit Lector". Je souscris à cette phrase générale, les limites de ma recension ne me permettant pas de souligner en détail toutes les valeurs de l'ouvrage. Mais, en matière d'explicitation, le texte continue: "qui le (op. cit.) lit avec un peu de connaissance de l'histoire acadienne et de l'histoire générale, y trouve satisfaction; dans l'ensemble, l'ouvrage est sérieux, c'est de l'histoire".

S'il n'y avait ici que le vieux truc d'attaquer un recenseur pour paraître d'abord méfier un auteur en vue, je laisserais passer cette déficience de discrétion et d'humanité. Mais, à servir de près, il peut en résulter que le *Devoir* n'aurait pas d'abord présenté une idée exacte et complète du caractère de l'ouvrage du R. P. Candide. Or, en fonction de ceci, on me permettra de rappeler deux choses.

J'ai tenu en premier lieu à dire combien le titre répondant au grand ouvrage du R. P. Candide pourrait être: *Les Origines Religieuses de l'Acadie*, l'intitulé de *Pages Glorieuses* étant susceptible d'être aussi bien une brochure religieuse ou un discours d'anniversaire qu'une histoire stricte.

Cette précision *quoad nomen* une fois formulée, j'ai résumé le contenu même de l'ouvrage par ce jugement: "Un rigoureux et beau travail d'érudition historique". Je ne m'attendais pas, cependant, à ce que cette assertion ait été pesée. Je suis heureux d'avoir à la reproduire, non sans m'étonner encore qu'on ait pu en faire si bon marché pour lui substituer une prétendue révélation du caractère authentique ("dans l'ensemble... c'est de l'histoire") de l'ouvrage du R. P. Candide.

* * *

L'auteur des *Pages Glorieuses* a présenté sur quelques points de sa spécialité des conclusions qui ne cadrent pas avec les hypothèses jusqu'ici promulguées et défendues en certains milieux. Un de ces cas concerne les relations de Mgr de Laval avec l'Acadie religieuse. Ladessus, le terrain est ouvert aux discussions de Un Fervent et, s'il le juge à propos, du R. P. Candide de Nant. La portée d'une remarque de mon compte rendu s'étendait à quelque chose de plus immédiat et de plus précis. Un écrivain de chez nous avait jadis eu l'occasion de fleurir la question sans y apporter aucune apparence scientifique spéciale et en la traitant avec un ton de bonhomie qui n'est pas le propre de l'histoire. La confrontation de ses dires et des données du R. P. Candide a occasionné de ma part la remarque vécue. Or, le *Fervent* avoue: "je n'ai pas sous la main l'article incriminé." Il n'est aucun besoin d'insister sur la conséquence.

* * *

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne m'appartient pas présentement de prendre part dans le différend. Je n'ai même pas à examiner si les jeux de mots de Un Fervent sur le nom de l'auteur des *Pages Glorieuses* peuvent induire en doute sur son goût et sur sa sérénité en même temps que trancher à côté des probabilités qu'il apporte en faveur de son opinion personnelle. Je tenais uniquement, pour l'heure, à faire remarquer qu'il y avait eu confusion et erreur dans la double attaque du trente juin. L'enquête en ce qui me concerne étant faussée dans ses conclusions, ses conclusions ne sauraient être bien solides.

LECTOR

Bref contre le gouverneur de Bordeaux

Le juge Loranger a accordé l'émancipation d'un bref d'habas corpore demandé par Philip Lesser contre le gouverneur de la prison de Bordeaux, M. Napoléon Séguin. Lesser est détenu pour déportation et il prétend qu'il est détenu illégalement.

Me A. R. McMaster, procureur de la Couronne, a présenté le bref. Me Ernest Bertrand, procureur de la Couronne, occupe pour le gouverneur de la prison.

Le congrès des municipalités

L'urbanisme est à l'honneur

Pendant toute une semaine les maires et les échevins de la province en ont entendu parler — La série des vœux du congrès — Une commission d'urbanisme

(Par Emile BENOIST)

Les excursionnistes — ceux du congrès flottant de l'Union des municipalités de la province de Québec — se sont trouvés souvent, au cours des six jours qu'ils ont passés à bord du navire *Saint-Laurence*, dans une très pénible alternative.

L'excursion avait lieu en même temps que le congrès ou vice versa. Les voyageurs avaient donc à choisir fortement entre les incomparables paysages bordant la route humide où ils naviguaient et d'intéressants mémoires qu'avaient préparés des spécialistes de l'urbanisme et dont ceux-ci donnaient quotidiennement lecture, deux et trois fois par jour, dans le grand salon du bateau.

Le reste du temps était pris par des concerts et les nécessités coutumières, manger, s'habiller, dormir. Si ceux-là, les concerts, ne sont qu'un vrai plaisir, celles-ci, les nécessités coutumières, deviennent, dans les limites, après tout assez restreintes d'un bateau surpeuplé et quelle que soit par ailleurs l'excellence du service, autre chose qu'une sinécure. Les excursionnistes ont donc connu six journées de vie intense: urbanisme et paysages, musique, etc., etc.

L'URBANISME

L'urbanisme, évidemment, primait le reste. Ça n'était que convenable puisque l'urbanisme était comme la raison d'être du congrès et partant de l'excursion. Un tel congrès ne pouvait se tenir non plus devant une réunion plus représentative de la chose municipale québécoise et plus susceptible aussi d'en profiter: des maires, des échevins, des conseillers venus des quatre coins de la province, du Témiscamingue et de l'Abitibi, de la Gaspésie et des Cantons de l'est, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay, de la région des Laurentides et des vieilles paroisses de la vallée laurentienne, sans parler des délégations plus nombreuses des villes d'importance et que le code municipal décore du nom de *cités*: Montréal, Québec, Sherbrooke, les Trois-Rivières, Westmount, Verdun, Hull, Saint-Hyacinthe, etc.

L'urbanisme, science que l'on dit nouvelle — les Romains pour tant et les Grecs avant eux et d'autres peuples aussi en firent à leur façon — se donne pour but d'améliorer, dans la mesure du possible, la vie des agglomérations humaines, dans les villes principalement. Elle préoccupe, au premier chef, l'ingénieur, l'architecte, l'hygiéniste. Elle doit tout autant retenir l'attention de ceux que le suffrage populaire a commis à l'administration de la chose municipale et ne désintéresser aucun citoyen, même le plus modeste. Après tout l'urbanisme n'est pas autre chose que le bon gouvernement de la cité et son but est de rendre acceptable le sort du citoyen le moins heureux.

Le congrès des municipalités était donc tout désigné pour aborder un tel sujet. Les délégués ont écouté de nombreuses conférences sur la législation municipale, la voirie, les arbres, les travaux d'assainissement et l'hygiène en général, l'hospitalisation des malades, les modes d'administration municipale à l'étranger, l'aménagement, l'extension de l'embellissement des villes modernes, la prévention des incendies, l'industrie hôtelière et le tourisme. Tout cela, après discussion, s'est synthétisé dans une série de vingt résolutions. Autrement dit, ce sont les vœux du congrès. Ils sont adressés à la Législature provinciale avec prière de faire subir aux lois municipales les changements nécessaires pour la réalisation des améliorations désirées.

LES VŒUX DU CONGRES

Quelques-uns sont d'un intérêt purement administratif. D'autres méritent d'être mis devant le public qui pourra ainsi les juger et, au besoin, les appuyer. L'une des résolutions notamment souligne l'acuité de l'un des problèmes nouveaux qu'a fait surgir l'établissement dans notre province de villes industrielles créées et fondées par des capitalistes étrangers, surtout américains, attirés par la richesse de nos ressources naturelles. La construction de ces établissements nouveaux n'est pas sans donner lieu souvent, vu le nombre d'employés qui y travaillent, à de nombreux accidents. Les victimes doivent alors être hospitalisées dans les villes les plus proches. Il en résulte pour ces villes déjà établies et pour les œuvres d'hospitalisation qu'elles entretiennent des charges onéreuses et souvent considérables. L'Union des municipalités recommande fortement au gouvernement provincial de passer, dès la prochaine session, une législation pour protéger les villes et les institutions affectées. Nous ne faisons qu'indiquer la question pour aujourd'hui, quitte à y revenir plus tard.

Encore au point de vue de l'hospitalisation, une résolution recommande au gouvernement provincial d'amender la loi de l'Assistance pu-

blique relativement aux frais qu'occasionnent les soins aux personnes victimes d'accidents ou aux indigents. On demande que ces frais soient partagés entre l'Assistance publique et la municipalité où la victime ou le malade a son domicile légal, la municipalité conservant un recours en remboursement contre la victime ou contre les personnes chargées légalement de son entretien. D'autres légers changements sont recommandés à la même loi.

Une recommandation s'adresse à la Commission des chemins de fer, à propos des traverses à niveau. Pour la prévention des accidents et la protection des gens qui voyagent sur nos routes, l'Union voudrait que l'on adoptât un système de barrières automatiques pour toutes les traverses à niveau.

Et voici qui ne serait pas sans conséquence, dans un pays comme le nôtre, si le gouvernement y donnait suite: l'Union recommande un amendement à la loi de façon à ce qu'aucune action en dommages ne puisse être maintenue contre une municipalité pour blessures causées à une personne à la suite d'une chute sur un trottoir ou un pavage recouvert de neige ou de glace, à moins qu'il ne soit établi et prouvé que le pavage ou le trottoir ait été dans une condition dangereuse sept jours au moins avant l'accident, dans le cas d'une municipalité rurale, et trois jours au moins, dans le cas d'une *cité* ou d'une *ville*.

Une autre résolution, sur un sujet identique, va plus loin: qu'aucune action ne puisse être intentée contre une municipalité, à moins d'un avis dans les huit jours de l'avènement du fait donnant lieu à cette action et que la loi soit rédigée de telle façon que les municipalités ne puissent être condamnées que dans le cas d'une négligence grossière ou faute de leur part.

Diverses suggestions sont faites pour la protection contre l'incendie et la principale c'est que le gouvernement ne permette plus la construction d'un aeduec sans que les plans en aient été approuvés au préalable par les autorités du service provincial d'hygiène et du service de prévention des incendies relevant du ministère des travaux publics. La même résolution réclame aussi l'adoption d'un type uniforme de tuyau pour les bornes-fontaines et un type uniforme aussi pour les boyaux dans toutes les municipalités de façon à ce qu'en cas d'incendie les appareils d'une municipalité puissent servir dans une autre.

Il est encore recommandé que les petites villes aient l'autorisation d'imposer la pesée municipale du charbon, du foin et de la paille; d'exiger le paiement d'une patente des personnes qui vendent d'après catalogue ou échantillons ou encore qui font du colportage.

Pendant un certain nombre d'années le gouvernement avait accordé une prime pour l'abatage des ours qui exercent, parait-il, des ravages considérables dans les troupeaux de certains comtés. On recommande que cette prime soit continuée.

Jusqu'à présent les hôteliers, en vertu du code municipal, n'étaient pas éligibles aux charges municipales. Comme les conseils municipaux n'ont plus de contrôle sur l'octroi des permis pour ce genre d'établissements, le gouvernement est prié de faire disparaître cette exclusion.

LES RENTES SEIGNEURIALES

Le secrétaire de l'Union, M. T. D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, devait présenter au cours du congrès un mémoire intitulé: *L'ancien régime seigneurial et ce qu'il en reste*. Faute de temps il n'a pu le présenter. Il avait déjà cependant soulevé cette question à la Législature de Québec et le gouvernement avait fait adopter une loi requérant les créanciers de droits seigneuriaux de donner au service de la statistique, avant le premier novembre 1928, le montant qui leur

(Suite à la dernière page)

A NOS LECTEURS

Nombre de nos lecteurs s'absentent de la ville au cours des vacances et désireraient que notre journal les suive. Nous leur rappelons qu'ils peuvent toujours s'abonner au "Devoir" et le recevoir, n'importe où au Canada, aux conditions suivantes:

Pour 15 jours ou moins \$0.25; pour un mois \$1.00; pour deux mois \$2.00. Aux Etats-Unis, 40 sous pour 15 jours, 75 sous par mois.

Adresser toute communication aux: Abonnements, 4020, Montréal, en faisant remise.

Montréal mercredi 4 juillet 1928.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

430 EST NOTRE-DAME

MONTREAL

TELEPHONE: - - Harbour 1241*

SERVICE DE NUIT: Administration: - - Harbour 1243

Rédaction: - - Harbour 3679

Gérant: - - Harbour 4897

FAIS CE QUE DOIS!

Le conseil municipal vote l'achat de la "Montreal Water" pour la seconde fois

Après quatre heures d'un vif débat, 22 échevins contre 12 se prononcent en faveur du prix de \$14,825,235. — L'action pour faire casser la sentence arbitrale renvoyée au contentieux municipal

Le conseil municipal, par un vote de 22 à 12, a une fois de plus décidé l'achat de l'aqueduc de la Montreal Water and Power Company. En quoi cette décision peut être valable après l'action légale d'un groupe de citoyens qui a été signifiée hier à la ville et la demande d'injonction qu'on dit devoir être prise aujourd'hui pour empêcher le conseil de continuer dans cette voie et d'adopter les deuxième et troisième lectures du projet de règlement pour autoriser le comité à emprunter un montant de \$14,825,000, prix de l'achat, il se pourrait encore prétendre de vouloir le dire. Mais il est un fait certain: c'est qu'on n'a tenu aucun compte des nouvelles déclarations qui ont été faites par les adversaires de l'achat et de leur nouvelle argumentation. Ainsi, le maire Houde a cité le cas, déjà connu de quelques-uns, d'un ancien fonctionnaire de la ville qui fut pendant 38 ans à l'emploi du service municipal d'aqueduc, qui a catégoriquement refusé d'évaluer l'aqueduc de la Montreal Water à plus de douze millions et s'est vu mettre à sa retraite quelques mois plus tard. M. Tancrède Fortin, échevin de Ville-Marie, a montré que si M. Terreault n'avait accordé qu'une dépréciation de 5 pour cent dans ses calculs pour montrer ce qu'il dit être les profits probables que la ville fera en prenant possession de l'aqueduc de la Montreal Water, non seulement il ne lui serait pas possible de payer l'aqueduc dans le temps qu'il a spécifié mais au lieu d'obtenir un profit de la troisième année, la ville n'en fera pas avant 1935, et cela à la condition que les autres probabilités, très nombreuses, de M. Terreault se réalisent. Le Dr Quintal a déclaré avoir attiré l'attention de M. Terreault sur certaines erreurs que celui-ci a vite admises dans ses chiffres, avant même que le rapport de ce dernier ait été présenté aux échevins, mais que le rapport a ensuite été distribué sans aucune correction. Et c'est probablement la principale raison pour laquelle tous ces arguments et nombre d'autres ont été ignorés. Personne, soit du comité, soit des autres partisans de l'achat, n'est même donné la peine de répondre à ces déclarations, qui sont très près d'être des accusations et tous les votes qui ont été donnés au cours de cette séance de cinq heures n'ont varié qu'à deux ou trois voix. C'est ainsi, comme le faisait remarquer le maire Houde dans son discours de la fin, que l'achat tant discuté de cet aqueduc est voté par un conseil dont près d'un tiers des membres, une dizaine, ont leur élection contestée.

Avant le débat sur l'achat de la Montreal Water, le conseil a adopté une série de 83 rapports du comité dont le plus grand nombre sont pour accorder des crédits à la construction de pavages, de trottoirs et d'égoûts. Le total ainsi voté s'élève à près de \$1,392,000 dont \$1,168,000 pour les pavages seulement.

Avis de décès

PAPINEAU — A Montréal, le 2 juillet 1928, décédé à 69 ans, M. J.-D. Papineau, fondateur et ex-secrétaire de l'Alliance Nationale et de l'Union St-Joseph de St-Henri. Funérailles le jeudi 5 juillet. Le convoi funéraire partira du No 1806 rue Ontario est à 8 h. 15 du matin, pour se rendre à l'église de la Nativité d'Orléans où le service sera célébré à 9 heures 30. De la au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans envoi de fleurs. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

SERVICE ANNIVERSAIRE
LAPLANTÉ — Vendredi, le 5 courant, à 8 heures 15, à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, aura lieu le service anniversaire de M. Narcisse Laplante et de Mme Olivier Allard. (Anna Laplante). Prière aux parents et amis d'y assister.

Nécrologie

BESNER — Le 3, à 33 ans, Dame Orlas Besner, née May Beaser.
BISAILLON — A Montréal, le 2, à 15 ans, Marie-Blanche-Jacqueline Bisailon, fille d'Emile Bisailon et Joséphine Dupuis, entretiens de St-Jean.
BOUDRIAS — A Côte St-Paul, le 2, à 46 ans, Marie-Louise Boudrias, épouse de Charles Boudrias.
BRISON — A Montréal, le 30, à 19 ans, Lucie Brison, fille de feu Séverin Brison et d'Éléonore Barbeau.
BRUNELLE — A St-Julien de Verchères, le 1er juillet, à 58 ans, Élisabeth Brunelle, épouse de feu Scholastique Brunelle, époux d'Albertine Boudrias.
COUILLARD-DESPRES — A Montréal, le 2, à 75 ans, M. Honoré Couillard-Despres, époux de feu Scholastique Couillard-Despres.
DAOST — A Montréal, le 1er juillet, à 54 ans, Francis Daoust.
DELBELLE — A Montréal, le 1er juillet, à 39 ans, Wilfred Delbelle.
DRAPEAU — A Montréal, le 2, à 55 ans, Napoléon Drapeau, époux de Melina Lapointe dit Andet.
GAGNON — A 38 ans, Donat Gagnon, époux de Berthe Benoit.
GOULET — A Montréal, le 2, Dame Elisa Goulet, épouse d'Arthur Goulet.
LALOUE — Le 2, à 51 ans, Mme A. Laloüe, née Arthémise Plante.
MERCER — A Montréal, le 3, à 29 ans, Marlan Mercer, fille de feu B. Mercer et d'Helène Shier.
PAPINEAU — A Montréal, le 2, à 69 ans, L.-J.-D. Papineau, fondateur et ex-secrétaire général de l'Alliance Nationale et de l'Union St-Joseph de St-Henri.
PEPIN — A Montréal, le 1er juillet, à 73 ans, Urie Pepin.
PICARD — A Montréal, le 1er juillet, à 64 ans, Alphonse Picard, époux de Dénise Labrecque.
TRUDEAU — A Longueuil, le 3, à 27 ans, Yvette Trudeau, fille de M. et Mme Jos. Trudeau.

Directeur de funérailles
Geo. VANDELAC
Service d'ambulance
Bélair 1203 70 Rachel Est

La Société Coopérative
DE FRAIS FUNÉRAIRES
Entrepreneurs de Pompes Funébres et Assurances Funéraires
EST 1235
442, RUE SAINT-CATHERINE EST

L'ACTION D'HIER

Lorsque le greffier eut annoncé officiellement qu'on lui avait signifié un bref d'action au sujet de la décision des arbitres qui ont fixé le prix de la Montreal Water, l'échevin Léon Trépanier, appuyé par l'échevin Langlois, a proposé que le bref fut renvoyé aux avocats de la ville pour étude. Cette motion a fait protester l'échevin Allan Bray qui voulait discuter cette question immédiatement. Il s'en est suivi un court débat au cours duquel on a déclaré que le conseil ne peut vraiment rien faire avant de connaître l'opinion des avocats. L'échevin Quintal s'est levé pour demander où l'on enverrait cette signification si on ne la faisait pas parvenir au département en loi.

L'échevin Bray et quelques autres continuent leurs protestations et le maire doit prendre le vote. La motion Trépanier est adoptée par 25 à 8, le vote se répartissant comme suit: Pour: les échevins Turcot, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Quintal, Gagnier, Trépanier, Lalancette, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Mercure, Poulin, Levine, Fortin, Arcand, Dupéré, Biggar, Landry et Vallée (25).

Contre: les échevins O'Connell, Rubenstein, Bray, Morgan, Mathewson, Holland, Mathieu et Fagan (8).

L'OFFRE DU NATIONAL TRUST

Dès que le maire eut appelé le premier ordre du jour, soit l'offre du National Trust de prouver devant des arbitres indépendants qu'il est possible de construire pour un maximum de 12 millions un aqueduc similaire à celui de la Montreal Water, l'échevin Trépanier a proposé, appuyé par l'échevin Gagnier, de biffer cet article de l'ordre du jour et de renvoyer la lettre du National Trust aux archives.

L'échevin Bray, appuyé par l'échevin Holland, a alors proposé "que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner suite à l'offre faite par la National Trust Company Limited au nom de certains de ses clients, en date du 19 juin 1928, d'instituer une enquête pour établir devant une commission que la ville de Montréal pourrait, moyennant une dépense appropriée de moins de douze millions de dollars, remplacer toute l'eau et l'installation nécessaires à l'organisation d'un service tout aussi efficace que celui donné par la Montreal Water and Power Company à la ville de Montréal et aux municipalités environnantes; cette commission devant être composée d'un représentant du conseil municipal, d'un membre nommé par le juge en chef suppléant de la Cour supérieure pour le district de Montréal et d'un juge de la Cour supérieure de la province de Québec à être choisis par les deux autres membres et l'adite commission et les clients de ladite National Trust Company Limited se déclarant prêts à déposer \$50,000.00 qui seraient imputables à certains frais de l'enquête, dans le cas où ils ne feraient pas une preuve à la satisfaction de la commission, et à payer en outre leurs frais de représentation devant telle commission".

Immédiatement l'échevin Gagnier a protesté contre cet amendement, disant qu'il n'amendait rien à la motion principale. L'échevin Mercure a alors remplacé le maire au fauteuil, donna une décision dans le même sens, disant que l'amendement n'avait aucun rapport à la motion Trépanier et que l'échevin Bray pourrait présenter son amendement en motion principale si la motion Trépanier était rejetée. Une nouvelle mêlée s'ensuivit, les protestations pour et contre la décision venant de tous côtés; enfin M. Bray en appela de la décision du maire suppléant. Le vote pris à main levée fut de 23 à 10 la décision de M. Mercure.

Pour la décision: les échevins Turcot, Rubenstein, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Gagnier, Trépanier, Lalancette, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Mercure, Poulin, Levine, Arcand, Dupéré, Landry et Vallée (23).

Contre la décision: les échevins O'Connell, Quintal, Bray, Morgan, Mathewson, Holland, Mathieu, Fortin, Fagan, Biggar, (10).

Immédiatement, on demanda le vote sur la motion Trépanier, mais le maire Houde ne l'entendit pas de cette oreille et déclara le débat.

L'échevin Trépanier, qui était alors debout, dit que cette offre du National Trust paraissait n'être qu'un moyen pour empêcher l'achat. En fait, dit-il, c'est un bluff, et quand la chose sera dévoilée, quand nous connaîtrons les noms des gens qui sont en arrière de cette offre et qui ont craint de dévoiler leurs noms, on verra qu'en définitive cette offre n'a été dictée que par intérêt personnel. Ce qui est important, c'est de connaître les gens qui se cachent derrière le National Trust, de savoir s'ils sont sérieux, mais ils ne peuvent être sérieux puisqu'ils se cachent.

C'est un bluff comme vous le dites, a rétorqué l'échevin Morgan, pourquoi n'acceptez-vous pas l'offre afin d'avoir l'occasion de démontrer que vous avez raison?

Et il ajoute que pour prouver qu'ils sont sérieux, les personnages qui ont fait faire l'offre du National Trust ont versé un montant de \$50,000.

L'échevin Schubert, qui fait un assez long discours, ne dit pas que cette offre du National Trust soit un "bluff", mais que c'est un piège destiné à empêcher la ville de procéder à l'achat en retardant une décision définitive. Il trouve que le prix de 12 millions n'est pas sérieux puisque, même vrai, il n'en restera pas moins les intérêts à rembourser sur l'argent ainsi immobilisé d'ici l'expiration des franchises. Il évalue à \$3,300,000 ces intérêts accrus, ce qui porterait le coût d'un nouvel aqueduc à \$15,300,000.

Et encore ne faut-il pas oublier qu'après l'expiration de ses franchises, la compagnie, si elle n'a plus un droit exclusif, a toujours le droit de continuer à vendre de l'eau. Et les profits de la ville seraient ainsi déduits de tout le chiffre d'affaires que continuerait de faire la compagnie.

Quid dit l'offre du National Trust est un bluff, dit ensuite le maire Houde et que ceux qui sont en arrière sont des schémas. Mais nous ne connaissons pas ces gens. Comment pouvons-nous alors les accuser avant de les connaître? Il est un fait certain, c'est qu'ils sont prêts à mettre \$50,000 pour prouver que leur offre est sérieuse et qu'ils paieront ensuite les frais de leurs propres experts. Il me semble que cela est bien un peu sérieux lorsque des gens offrent de mettre leur propre argent au jeu. Si le président du conseil trouve que cela n'est pas sérieux, c'est son affaire. Mais lorsque l'échevin Schubert dit qu'on veut se payer notre tête, je dirai que c'est vrai que nous ne connaissons pas ceux qui sont derrière cette offre, mais est-ce bien le premier secret dans toute cette affaire de la Montreal Water? L'échevin Schubert pourrait-il me dire quels sont les directeurs de Lee and Company de New-York?

Non, a répondu M. Schubert, ce qui a soulevé les rires et les applaudissements de l'assistance dans les galeries.

L'échevin Mercure intervient pour demander au public de ne pas manifester, quelles que soient les déclarations faites au cours du débat, laissant entendre qu'il prendra des mesures pour empêcher toute manifestation.

Si cette offre était un bluff, dit M. Houde, ceux qui l'ont faite n'étaient pas obligés de mettre un seul sou au jeu. Mais ils ont déposé \$50,000. Et lorsqu'on vient nous dire que cette offre n'a pas été faite avant ou au moment de l'arbitrage, que le temps est passé maintenant, je dis qu'on ne pouvait savoir quelle serait la décision des arbitres. On ne pouvait pas imaginer que ceux-ci pourraient évaluer l'aqueduc à un prix aussi élevé que 15 millions. Et si on n'est pas intervenu immédiatement après la décision des arbitres, c'est qu'on ne savait pas que le comité aurait fait l'achat même au nouveau prix. Il fallait attendre le rapport de ce dernier pour le savoir et c'est ce que l'on a fait.

Une action a été prise pour faire annuler la décision des arbitres, qu'est-ce qui nous empêche pendant que cette action sera débattue en Cour d'accepter l'offre du National Trust en attendant? C'est le seul moyen de savoir si les personnes qui ont fait cette offre sont vraiment sérieuses. Et il n'y a pas raison de croire qu'elles le soient moins que M. le sénateur Webster. La motion Trépanier n'a pas sa raison d'être, a conclu le maire.

Le président du comité exécutif n'accorde aucune importance à cette lettre du National Trust. Il a plusieurs raisons pour cela. La principale, celle qu'il invoque d'abord, c'est que le texte en a été publié dans le Star qui refusait le même jour de publier d'autres lettres. Il trouve cela significatif de la part du journal en question.

Pour ce qui est de l'offre du National Trust en lui-même, il dit que, si on agit pas simplement d'acheter le matériel de la compagnie, mais aussi ses franchises, c'est-à-dire de la mettre dans l'impossibilité de faire concurrence à la ville, ce qui ne serait pas si on construisait un nouveau système à côté de celui de la Montreal Water puisque celle-ci pourrait continuer à vendre de l'eau aux contribuables. Puis il faudrait attendre quatorze ans pour pouvoir faire concurrence à la compagnie sans savoir avec quel succès. Un nouvel aqueduc construit dans ces conditions serait trop cher, même à 8 millions.

D'autre part, le prix fixé par M. Hagenah, soit 12 millions, qu'on invoque pour dire que le prix payé est trop élevé, ne comprend pas le coût des coupes qu'il faudrait faire pour le raccordement du système aux maisons. M. Hagenah n'a pas voulu se prononcer sur cet aspect de la question.

M. Desroches termine en disant qu'il reste d'opinion que l'offre du National Trust est un moyen détourné pour empêcher l'achat.

L'échevin Legault, lui, croit que \$50,000 ne serait pas un prix trop élevé pour ceux qui ont fait l'offre s'ils parvenaient à empêcher l'achat.

ENCORE TROIS HEURES DE DÉBAT

L'échevin Biggar en a déjà assez de tout ce débat qui pourrait commencer à peine puisqu'il devait se prolonger encore plus de trois heures. Il dit que tout cela n'est que de la fumée et il veut qu'on en vienne à la question principale, à savoir si on doit ou non acheter l'aqueduc.

L'échevin Bray dit que la franchise de la compagnie dont parle M. Desroches vient des citoyens et que c'est avec cette franchise qu'on voudrait faire quatre millions de profit aux dépens des mêmes citoyens qui ont accordé cette franchise. Il veut parler d'un incendie qui a eu lieu il y a une semaine dans son quartier et où il a été impossible d'obtenir la pression d'eau suffisante, mais l'échevin Trépanier soulève un point d'ordre parce qu'il s'agit de la question. M. Bray accepte de se soumettre au premier ordre du jour, mais simplement voulu prouver que la ville peut construire mieux que l'aqueduc de la Montreal Water avec un montant de 12 millions. C'est la même chose que veulent prouver ceux qui ont fait faire l'offre du National Trust.

Qu'est-ce qu'ils en savent? a alors dit, très judicieusement comme en le voit, le Dr Gagné.

M. Gagnier se demande si l'actif

de la Montreal Water n'est pas très supérieur aux besoins actuels des quartiers desservis par cette compagnie. Il cite les réservoirs en exemple.

Quoique contre l'achat, M. Mathewson est en faveur de la motion Trépanier. Il trouve qu'il n'y a rien de neuf dans l'offre du National Trust parce que M. Terreault lui-même a dit que c'est à peu près la valeur du système. M. Mathewson ne dit pas être d'opinion qu'il y ait un truc sous cette offre, mais il ne croit pas qu'elle vaille beaucoup.

L'échevin Mathieu dit qu'on oublie qu'en construisant un autre système d'aqueduc, on aura un système plus moderne, du matériel neuf et que cela assurera du travail pendant longtemps à nos journaliers. Rien de cela ne sera si on se contente d'acheter l'aqueduc actuel.

Puis il a une petite discussion personnelle avec l'échevin Gagnier qu'il traite de farceur, ce que celui-ci se dit prêt à accepter de n'imposer le débat devant le conseil à l'heure même.

Pour les échevins Turcot, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Quintal, Gagnier, Trépanier, Lalancette, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Morgan, Mathewson, Mercure, Poulin, Levine, Fortin, Arcand, Dupéré, Biggar Landry et Vallée (27).

Contre — les échevins O'Connell, Rubenstein, Bray, Holland, Mathieu, Fagan (6).

L'ANNULATION DE LA SENTENCE ARBITRALE

A l'item 2, l'échevin Bray a proposé, appuyé par l'échevin Mathieu: "Que le comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'appuyer une action directe en nullité de la sentence arbitrale rendue au sujet de la Montreal Water and Power Co".

Pour appuyer sa motion, M. Bray demande dans quelle position serait la ville si, après avoir décidé l'achat de l'aqueduc, l'action en annulation était accordée et que la décision des arbitres serait ensuite annulée?

L'échevin Biggar trouve curieux qu'on demande à la ville d'appuyer des gens qui prennent une poursuite contre elle.

M. Desroches soulève un point d'ordre. Il trouve curieux qu'on puisse adresser un ordre du jour préparé il y a près d'une semaine, une question qui ne date que du matin. M. Bray explique qu'il change la motion qu'il devait faire lorsqu'il a appris que des citoyens avaient pris action.

L'échevin Holland, appuyé par l'échevin Mathewson, propose alors en amendement: "Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de prendre une action directe en nullité de la sentence arbitrale rendue au sujet de la Montreal Water and Power Company, attendu que M. L.-E. Beaulieu et W. H. Butler qui représentent la ville dans cette affaire, ont déclaré par écrit, après avoir dit qu'une sentence arbitrale peut être annulée sur action directe lorsqu'elle ne décrit pas d'une façon suffisante les choses que les arbitres sont chargés d'évaluer, en vue d'une expropriation, que, sur ce point, ils croient que, à sa face même, la sentence arbitrale rendue au sujet de la Montreal Water and Power Company était défectueuse".

Puis vient immédiatement ensuite un sous-amendement des échevins Trépanier et Gagnier à l'effet de faire biffer l'article 2 de l'ordre du jour. Cela a pour effet de provoquer les protestations de l'échevin Mathewson qui dit que l'amendement n'amende rien à l'amendement ni à la motion et donc n'est pas dans l'ordre. Mais l'échevin Mercure qui préside en décide autrement, disant qu'un amendement à l'effet de biffer un article amende toujours et est toujours dans l'ordre et il cite l'article des règles du conseil à ce sujet.

Le vote a ensuite été pris sur le sous-amendement Trépanier qui a été adopté par 23 à 10, les votes se répartissant comme suit:

Pour: les échevins Turcot, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Gagnier, Trépanier, Lalancette, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Mercure, Poulin, Levine, Arcand, Dupéré, Biggar, Landry et Vallée (23).

Contre: les échevins O'Connell, Rubenstein, Quintal, Bray, Morgan, Mathewson, Holland, Mathieu, Fortin, Fagan (10).

Comme le délai pour appel de la décision des arbitres au Conseil Privé était expiré, le troisième article a ensuite été biffé à l'unanimité du conseil.

Puis on en vint au référendum proposé par l'échevin Bray. Celui-ci veut que la question d'achat soit soumise à tous les électeurs de la ville.

L'échevin Schubert, qui se considère comme représentant de la classe ouvrière au conseil, trouve qu'il est plus facile pour conserver sa popularité de voter en faveur du référendum que contre. Mais d'autre part, voter pour cette motion, c'est admettre que le conseil n'est pas capable de régler lui-même toute cette affaire, et cela M. Schubert n'en veut pas. Il est d'opinion que les échevins sont capables de prendre position dans cette affaire avec toutes les responsabilités qui en découlent. Et voter le référendum, c'est nuire de non-confiance en M. Terreault qui a préparé les rapports, de même qu'envers le comité, les arbitres, etc.

M. Mathieu attaque M. Schubert qu'il accuse de ne pas prendre la même attitude au conseil que lorsqu'il est dans les milieux ouvriers.

M. Desroches soulève un point d'ordre en disant que la ville n'est pas tenue de soumettre la question au peuple, parce qu'on ne lui demande rien. Mais M. Mathieu rappelle que c'est le peuple qui est appelé en définitive à garantir l'emprunt de près de 15 millions qu'on propose de faire.

M. Savard dit avoir fait son élection en se disant en faveur de l'achat et donc que ses électeurs, comme ceux de nombreux autres quartiers, se sont prononcés en faveur de l'achat.

M. Mathewson veut d'un référendum parce que c'est une occasion donnée au peuple de se prononcer. Puis il attaque les chiffres de M. Terreault en disant que ce ne sont que des probabilités et que celui-ci

ne peut assurer que les loyers resteront aussi élevés qu'ils le sont actuellement.

Le Dr Poulin se lève alors et pose la question préalable en demandant le vote immédiat. Le maire Houde proteste en disant qu'on veut imposer le bailloir lorsqu'il était entendu que le débat devait être libre. D'ailleurs il nie que la motion vaille quelque chose parce qu'elle n'a pas été appuyée. Mais l'échevin Gagnier dit l'avoir appuyée et il en résulte une mêlée oratoire assez serrée entre le maire d'une part, les échevins Poulin et Gagnier, de l'autre. Ceux-ci obtiennent leur point en définitive.

Au vote, la question préalable a été maintenue par 19 à 14.

Pour: les échevins Turcot, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Gagnier, Trépanier, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Mercure, Poulin, Levine, Arcand, Dupéré, Landry et Vallée (19).

Contre: les échevins O'Connell, Rubenstein, Quintal, Lalancette, Schubert, Bray, Morgan, Mathewson, Mercure, Holland, Mathieu, Fortin et Biggar (14).

Alors les échevins Bray et Quintal, dans une tentative pour faire reculer la décision sur le référendum, ont demandé l'ajournement. Mais les partisans de l'achat se sont objectés et un nouveau vote fut pris, la motion étant démise par 20 à 13.

Pour l'ajournement, les échevins O'Connell, Rubenstein, Quintal, Schubert, Bray, Morgan, Mathewson, Mercure, Holland, Mathieu, Fortin, Fagan et Biggar (13).

Contre: les échevins Turcot, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Gagnier, Trépanier, Lalancette, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Mercure, Poulin, Levine, Arcand, Dupéré, Landry et Vallée (20).

On prit ensuite le vote sur la proposition de référendum qui fut rejetée après le partage suivant:

Pour: les échevins O'Connell, Rubenstein, Bray, Morgan, Mathewson, Holland, Mathieu, Fortin, Fagan et le maire (9).

Contre: les échevins Turcot, Desroches, Gagné, Langlois, Emond, Gagnier, Trépanier, Lalancette, Anggrignon, Savard, Tessier, Jarry, Rochon, Schubert, Legault, Mercure, Poulin, Levine, Arcand, Dupéré, Biggar, Landry et Vallée (23).

Tous les moyens proposés par les adversaires de l'achat ayant été épuisés, on en vint à l'article 5, soit au rapport du comité recommandant l'achat à \$14,825,235.

Appuyé par l'échevin Morgan, M. Mercure, qui s'était fait remplacer par l'échevin Lalancette au fauteuil, a proposé: "Que le rapport du Comité exécutif présentement devant le conseil soit rejeté et que le comité soit prié de laisser s'écouler les délais légaux sans déposer le montant de l'indemnité fixée par l'arbitrage au sujet de la Montreal Water and Power Company, la Commission de législation devant, en temps opportun, demander pour la ville à la législature provinciale de nouveaux pouvoirs d'expropriation ou d'acquisition à l'Amiable de la Montreal Water and Power Company ou d'acquisition de actions de la capitale actions de ladite compagnie".

M. Mercure a appuyé sa motion d'un long discours pour définir sa position actuelle dans toute cette affaire. Il a rappelé avoir voté pour l'arbitrage mais en attirant l'attention sur le fait que la position de la ville aurait été meilleure si on n'avait pas crié que l'aqueduc valait 20 millions. Puis il a lu une lettre qu'il adressait à M. Vanier, l'arbitre nommé par la ville, lettre dans laquelle il rappelle ses devoirs en tant qu'arbitre, mais il n'a jamais réussi à les obtenir. On lui a toujours dit qu'il était impossible de trouver trace de ces rapports.

L'échevin Savard dit que la question d'un référendum n'a pas sa raison d'être parce que nous avons eu des élections il n'y a pas longtemps. Mais il oublie que le partage des votes se fait aux environs de 22 contre 12, ce qui ne laisse qu'une majorité de 10 à ceux qui veulent l'achat. Et on sait que dix échevins ont leur élection contestée. Est-il juste de faire adopter une affaire aussi importante par un conseil dont près d'un tiers des membres ne pourront peut-être pas siéger dans un certain temps? Et ce sont ces échevins qui refusent de soumettre la question au peuple. Le maire termine en disant que les propriétaires de la "Montreal Water" ne résisteraient pas cinq minutes si le comité exécutif voulait prendre les mesures nécessaires.

M. BRAY

M. Bray montre par un exemple, que la tuyauterie de la Montreal Water, dans certains cas, ne vaut rien. Dans Saint-Henri récemment, on a dû sortir un tuyau qui s'est immédiatement désagrégré dès qu'il a été à l'air. Puis le système actuel ne vaut rien parce qu'il ne permet pas de donner la pression suffisante. Il cite l'exemple de l'explosion d'un garage de Saint-Henri, ces jours derniers, alors qu'on n'a pu lancer l'eau à une hauteur de 25 pieds. Il rappelle que l'échevin Gagnier lui-même se plaignait il n'y a pas encore si longtemps de la pression insuffisante dans son quartier. Alors, s'il faut dépenser trois millions pour réparer l'aqueduc, le prix véritable que nous serons appelés à payer s'élèvera à 17 et même à 18 millions.

M. LANGLOIS

L'échevin Langlois s'est ensuite levé pour accuser les adversaires de l'achat de l'avoir offert un montant d'argent s'il voulait voter contre l'achat. Comme il paraît quelque peu viser le maire Houde en faisant sa déclaration, celui-ci se lève et proteste. M. Langlois maintient sa déclaration en disant qu'il peut même citer des noms en plein conseil, mais il ne le fait pas.

M. HOUDE

Le maire Houde se lève ensuite et fait la revue de la séance. Il montre que la majorité du conseil a refusé tous les moyens mis à la disposition de la ville pour se libérer de cette transaction désavantageuse. Il ne croit pas qu'aucun discours puisse faire changer les partisans de l'achat à tout prix.

Il trouve curieux l'argument de M. Schubert à l'effet que ce serait manquer de confiance en M. Terreault que de rejeter l'achat. Mais il ne voit pas en quoi il serait obligé de décerner un diplôme à M. Terreault, surtout ingénieur en construction navale et que rien ne désigne pour faire l'évaluation d'un aqueduc. En fait de connaissance en aqueduc, il croit qu'il y a aussi fort peu de M. Terreault. Il cite plusieurs noms de fonctionnaires et d'ingénieurs qui ont un bien plus longue expérience que M. Terreault en ce qui concerne l'aqueduc de Montréal.

Il parle en particulier de M. Leclerc qui a été pendant trente-huit ans à l'emploi de la ville et qui s'est vu mettre à sa retraite après qu'il eût refusé d'évaluer l'aqueduc de la Montreal Water à plus de 12 millions.

A la suite d'un point d'ordre de M. Arcand qui proteste parce qu'on parle d'un fonctionnaire, M. Houde dit qu'après tout, pour faire son rapport, M. Terreault a dû demander des renseignements à des subordonnés et que ce qu'il dit n'est que juste. Il rappelle avoir demandé plusieurs rapports passés sur la "Montreal Water" par des ingénieurs de la ville ou par des ingénieurs qui travaillaient pour le compte de Montréal, mais il n'a jamais réussi à les obtenir. On lui a toujours dit qu'il était impossible de trouver trace de ces rapports.

L'échevin Savard dit que la question d'un référendum n'a pas sa raison d'être parce que nous avons eu des élections il n'y a pas longtemps. Mais il oublie que le partage des votes se fait aux environs de 22 contre 12, ce qui ne laisse qu'une majorité de 10 à ceux qui veulent l'achat. Et on sait que dix échevins ont leur élection contestée. Est-il juste de faire adopter une affaire aussi importante par un conseil dont près d'un tiers des membres ne pourront peut-être pas siéger dans un certain temps? Et ce sont ces échevins qui refusent de soumettre la question au peuple. Le maire termine en disant que les propriétaires de la "Montreal Water" ne résisteraient pas cinq minutes si le comité exécutif voulait prendre les mesures nécessaires.

M. MATHIEU

M. Mathieu discute les chiffres de M. Terreault, ce qui fait protester M. Desroches qui s'oppose à ce qu'on attaque un fonctionnaire incapable de se défendre contre ces accusations. Il dit que M. Mathieu n'a rien dit lorsque M. Terreault a expliqué ses chiffres aux échevins. Mais il est des choses que nous ne connaissons pas alors, a rétorqué l'échevin de St-Eusèbe et que nous avons apprises depuis.

Le Dr Quintal trouve que les chiffres de M. Terreault sont trop beaux. Il dit qu'après dix minutes de conversation avec M. Terreault, il y a quelque temps, il a fait admettre par celui-ci que des erreurs s'étaient glissées dans son rapport. Pourtant, malgré cela, le rapport de M. Ter-

M. Mercure dit non quoiqu'il n'approuve pas la récente campagne du maire à travers la ville. Il affirme ensuite que pas un seul membre du conseil n'est lié dans cette affaire, que tous sont de bonne foi.

Il sait pour sa part que si on lui offrait la Montreal Water, il pourrait facilement emprunter 20 millions sur la seule garantie de cette compagnie et en retirer un profit, si le système était lié à celui de la ville. Mais telle qu'elle est, séparée du système municipal, elle vaut moins que le prix fixé. Il ne croit pas que M. Webster retire plus de 7 à 8 p.c. de profit de l'exploitation de son aqueduc. Il veut retarder l'achat qu'il favorise afin d'obtenir un prix moindre pour la ville, mais il est en faveur de l'achat comme il le prouvera par son vote un peu plus tard.

MM. MORGAN ET FORTIN

L'échevin Morgan fait alors un assez long discours pour rejeter les chiffres de M. Terreault, puis M. Fortin dit que M. Terreault ne tient pas compte de la dépréciation dans les profits qu'il anticipe pour la ville. M. Fortin dit que si on enlève une dépréciation de 5 pour cent, la compagnie ne pourra pas payer de profit avant 1935, contrairement à 1930, comme l'affirme M. Terreault. C'est pourquoi il est contre l'achat. Il rappelle que M. Laurendeau a montré le remède pour protéger les intérêts des consommateurs tout en laissant l'aqueduc à la compagnie: la ville dans l'opinion de M. Laurendeau, peut forcer la compagnie à baisser ses prix.

DEMANDEZ L'EAU MINÉRALE NATURELLE DU BASSIN DE

VICHY CAMILLE

SOURCE

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Agent Général pour le Canada

JALFRED OUMET

24 Rue St-Paul Est Montréal

reault a été distribué aux échevins sans avoir subi aucune correction.

M. DESROCHES

M. Desroches admet avoir changé d'opinion au

Demain: JEUDI, 5 juillet 1928.

Saint Michel des Saints, confesseur.

Lever du soleil, 4 h. 23.

Coucher du soleil, 7 h. 45.

Lever de la lune, 9 h. 56.

Pleine lune, le 2, à 9 h. 54 m. du soir.

Dernier quart, le 10, à 7 h. 22 m. du matin.

Nouvelle lune, le 16, à 11 h. 41 m. du soir.

Premier quart, le 24, à 9 h. 44 m. du matin.

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

BEAU ET CHAUD
MAXIMUM ET MINIMUMAujourd'hui maximum 61.
Minimum 48.
Même date l'an dernier 61.
Même date l'an dernier 47.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.65. 11 heures a.m. 29.67.

Midi: 29.66.

Chiffres fournis par la Station L.-R. de

Météo 1610 rue Saint-Denis, Montréal.

Cinq jeunes gens de Sainte-Anne-des-Monts se noient à Shelter Bay

QUEBEC, 4. (D.N.C.) — Cinq jeunes gens de Sainte-Anne-des-Monts qui travaillaient au flottage des billes à Shelter Bay ont été engloutis dans les eaux de la rivière; ce sont: Thomas Dugas, fils de M. Alfred Dugas; Edmond et Alfred Béchard, (les deux frères) fils de M. Charles Béchard; Omer Pelletier, fils de M. Amable Pelletier, et Edouard St-Louis.

Ces jeunes gens travaillaient depuis quelque temps déjà au flottage des billes sur la rivière, à Shelter Bay. La tragédie survint alors qu'ils voulaient s'avancer plus bas, sur la rivière. Ils s'étaient embarqués dans une chaloupe avec un compagnon. Comme l'embarcation traversait un rapide, elle chavira et entraîna avec elle ses six occupants.

Les cinq jeunes gens disparurent, et on ne les revit plus. Le sixième occupant fut secouru par des témoins de la tragédie qui s'était produite en toute hâte au secours des jeunes gens. On l'a ramené sur la berge, évanoui, et on est parvenu à le ranimer. On a repêché quatre cadavres qu'on a transportés à Sainte-Anne des Monts. La cinquième victime n'a pas encore été retrouvée.

Les aviateurs Ferrarin et Del Prete filent vers le Brésil

ROME, 4. (S.P.C.) — Le capitaine Ferrarin et le major Del Prete, aviateurs italiens qui sont partis de l'aérodrome de Monticellio, à 7 h. 51 hier soir, espèrent atteindre Pernambuco, Brésil, soit une distance de 4,635 milles. S'ils réussissent, ils auront battu le record de Chamberlin et de Levine qui avaient parcouru 3,909 milles. Leur aéroplane est muni d'un radio opéré par le major Del Prete.

ROME, 4. (S.P.C.) — Une dépêche de Gibraltar annonce que l'aéroplane des aviateurs Ferrarin et Del Prete est passé au-dessus du détroit de Gibraltar à 5 h. 15 ce matin. Il y avait un épais brouillard.

CASABLANCA, Maroc, 4. (S.P.A.) — L'avion italien avec les aviateurs Ferrarin et Del Prete à son bord a survolé Casablanca ce matin, en route pour le Brésil.

Les travaux d'excavations

Les entrepreneurs Robertson & Janin Building Company Limited sont actuellement à transporter sur la propriété de l'Université de Montréal, au Mont-Royal, le matériel nécessaire au creusement du terrain où s'élèvera le nouvel immeuble universitaire.

Le creusage commencera incessamment. L'excavation pour les assises de l'immeuble nécessitera l'enlèvement d'environ 58,000 verges cubes de déblais. En vertu du contrat cette excavation devra être terminée dans cinq mois.

La Montreal Water

LA LETTRE DE M. J. GRANT

M. A.-A. Desroches, président du comité exécutif, nous a communiqué, ce matin, une lettre qu'il avait reçue de M. J. Grant, lettre qui a été envoyée au journal le Star et que celui-ci aurait refusé de publier. Voici le texte de cette lettre:

"Achetons la compagnie 'Montreal Water and Power Company'. 'Après avoir lu attentivement l'article qui a paru dans votre journal jeudi, le 28, et dans lequel il est dit qu'il y a pour le Conseil cinq moyens de sortir de l'imbroglio où se trouve relativement à l'affaire de la 'Montreal Water and Power Company', j'en suis venu à la conclusion que l'acceptation de la proposition de l'échevin Desroches (que vous mentionnez en cinquième et dernier lieu), savoir: l'achat de l'installation, etc., de la compagnie au prix fixé par les arbitres est le moyen le plus pratique et le moins dispendieux de résoudre le problème.

"Il est reconnu et admis que celui qui achète quelque chose à un prix assez bas pour lui permettre de faire un profit, sans aucun égard au coût primitif, fait une bonne transaction. Dans ce cas-ci, le comité exécutif les ingénieurs et les estimateurs de la cité nous assurent que, au prix que la cité paiera pour acquérir le système d'aqueduc de la compagnie, nous pourrions faire face à toutes les dépenses, y compris le fonds d'amortissement et l'intérêt, et réaliser un bénéfice net de \$300,000, la première année; le profit que fera la cité augmentera naturellement d'année en année, à mesure que la dette diminuera et que la ville se développera, et, durant tout ce temps-là, chaque citoyen qui paie actuellement 7 1/2 % pour sa taxe d'eau n'aura à payer que 6 %, soit une réduction de 1 1/2 %.

"Pour ma part, je considère tous les experts employés par la cité comme des hommes honnêtes et honorables, à la parole desquels l'on peut s'en rapporter, et lorsqu'ils font de pareilles affirmations quant au revenu que nous rapporteront le système d'aqueduc de la compagnie, il me semble que les citoyens devraient montrer qu'ils ont confiance en eux en ajoutant foi à leurs dires.

"D'après votre article, la cité a déjà dépensé des centaines de milliers de dollars en frais judiciaires et d'arbitrage; cet énorme montant est perdu à tout jamais, et l'adoption d'un des quatre modes de procéder énoncés dans votre journal nous ferait encore perdre une somme considérable.

"Jusqu'à ce qu'une meilleure ligne de conduite à suivre, d'où l'on puisse attendre des résultats pratiques, ait été proposée, je suis fortement en faveur de l'achat immédiat de la Montreal Water and Power Company."

Signé: J. GRANT

Sur la tombe de

Rodman Wanamaker

Paris, 2. (S.P.A.) — En présence des membres de la famille Wanamaker et du représentant de M. Myron T. Herrick, le général Gouraud a enfilé dans une urne de bronze, chef-d'œuvre artistique destiné à la tombe du grand philanthrope américain, de la terre prélevée dans la Moselle, au lieu où sont tombés les trois premiers combattants américains; à Vers-sur-Mer, point d'atterrissage du commandant Byrd et à la tombe de la Fayette.

Des documents attestant de l'authenticité de cette terre ont été déposés dans l'urne, qui a été scellée et à laquelle l'Association des Vétérans des armées de terre et de mer joignent une magnifique palme de bronze.

De retour du Bengale

Deux missionnaires de la Congrégation de Sainte-Croix, viennent d'arriver du Bengale et sont actuellement au Collège Saint-Laurent. Ce sont les RR. PP. Raymond Clément, frère du R. P. Supérieur de l'Oratoire Saint-Joseph, et Jean de Montigny. Le R. P. Clément a été onze ans au Bengale et il vient passer quelques semaines au pays. Le R. P. de Montigny, qui était au Bengale depuis moins de deux ans, vient refaire ses forces minées par la maladie.

Byng refusera

Londres, 4. (S.P.C.) — Le vicomte Byng, nommé commissaire de la police métropolitaine, a déclaré qu'il refuserait le poste si les critères sur cette nomination se continuent dans les journaux et dans les milieux politiques. On prétend que le vicomte Byng est trop âgé pour cette position dont il ne connaît aucun élément.

Les lynchages diminuent

Tuskegee, 4. — L'Institut Tuskegee, qui se dévoue à l'éducation des jeunes gens et jeunes filles noirs recueille tous les renseignements possibles sur les lynchages aux Etats-Unis. Voici les statistiques qu'il a recueillies pour les premiers six mois de 1928. Il y a eu cinq lynchages en tout, quatre de moins que pour les premiers six mois de 1925 et 1926; le même nombre qu'en 1924, dix de moins qu'en 1923, 25 de moins qu'en 1922, et 31 de moins qu'en 1921.

Toutes les personnes lynchées étaient des noirs et elles l'ont été pour avoir commis des meurtres. Voici les Etats où les lynchages ont eu lieu avec leur nombre dans chaque Etat: Louisiana, 2; Missouri, 1; Texas, 2.

La démission du juge Martin

M. le juge Martin, président de la Cour supérieure, sera probablement forcé de prendre sa retraite, par suite de son mauvais état de santé. On mentionne le nom du juge Archer comme remplaçant.

Parachutiste blessée

Alexandria, Minnesota, 4. (S.P.C.) — Mlle Frances E. Clark, 20 ans, de Minneapolis a été grièvement blessée quand son parachute a manqué de fonctionner après qu'elle eut sauté d'un aéroplane, hier soir.

L'OFFRE DU "NATIONAL TRUST"

RAPPORT DU COMITE EXECUTIF A CE SUJET

Voici le texte du rapport du comité exécutif adopté hier au sujet de l'offre du National Trust:

"Le comité exécutif a l'honneur de vous faire rapport qu'il a pris en considération la lettre ci-jointe de la National Trust Company, signée par M. J.-M. Macdonnell, gérant, en date du 19 juin 1928, adressée à Son Honneur le maire et aux membres du conseil, déclarant avoir été priée par ses clients responsables, dont les noms cependant ne sont pas donnés, de dire qu'ils ont été avisés par des ingénieurs compétents, dont les noms ne sont pas donnés non plus, qu'avec une dépense de moins de douze millions de dollars, la cité pourrait remplacer tout ce que la compagnie Montreal Water & Power possède et qui est nécessaire pour fournir l'eau dans les districts actuellement desservis par la compagnie, et offrant de faire décider le bien-fondé de leurs prétentions par un bureau d'arbitrage.

"Votre comité doit informer le conseil qu'il n'est pas question, pour le moment, de remplacer le matériel et la tuyauterie de la compagnie Montreal Water & Power, mais simplement de compléter une procédure faite en vertu de la loi décrétant l'expropriation de la compagnie Montreal Water & Power; cette expropriation comprend non seulement la machinerie, la tuyauterie, etc., mais aussi tous les pouvoirs, actifs et franchises de ladite compagnie comme entreprise en voie d'exploitation.

Maintenant l'expropriation a eu lieu et la sentence arbitrale est actuellement devant le conseil pour décision finale.

"Votre comité trouve étrange que des citoyens et des ingénieurs compétents aient attendu jusqu'à aujourd'hui pour trouver un moyen d'aider la ville à acheter la compagnie Montreal Water & Power à de meilleures conditions lorsqu'il eût été si facile pour ces mêmes citoyens et ces mêmes ingénieurs compétents de mettre leur expérience et leurs connaissances au service des citoyens en temps opportun, c'est-à-dire durant l'arbitrage."

Respectueusement soumis,
LE COMITE EXECUTIF,
A.-A. Desroches, président.

Prévisions

atmosphériques

Toronto, 4. (S. P. C.) — Grands Lacs — Beau et chaud; demain, beau et moins chaud; orages en certains endroits.

Baie Georgienne et Nord-Ontario — Beau aujourd'hui et presque toute la journée demain.

Vallée de l'Outaouais et haut St-Laurent — Beau aujourd'hui et presque toute la journée demain; moins chaud, demain.

Bas Saint-Laurent — Beau et chaud ce soir et demain.

Golfes et Côte Nord — Averses locales, mais partiellement beau et chaud; demain, beau et chaud.

Provinces Maritimes — Généralement beau et chaud aujourd'hui et demain; orages possibles.

Lac Supérieur — Beau aujourd'hui et demain; suivi d'averses locales.

Manitoba et Saskatchewan — Beau aujourd'hui et demain; avec quelques averses locales.

Alberta — Beau aujourd'hui et demain.

Cette explosion à Verdun

La compagnie McColl-Frontenac, dont l'un des postes de ravitaillement à Verdun a fait explosion la nuit dernière, annonce que le réservoir à gazoline et la chambre à air comprimé sont intacts. C'est une explosion mystérieuse, dit-on, et les détectives font enquête.

Deux aviateurs retardent leur départ

Le Bourget, France, 4. (S.P.C.) — Les aviateurs polonais Idzgowzsky et Kapala qui devaient s'envoler du Bourget ce matin à destination des Etats-Unis, ont différé leur départ à cause des conditions atmosphériques défavorables au-dessus de l'Atlantique. Les aviateurs ne veulent prendre aucun risque. Ils voleront de France aux Açores, puis à Halifax, ils espèrent faire le trajet en 38 heures.

Les grains dans le port

Le mouvement des grains est meilleur qu'il n'a jamais été durant mai et juin et les autorités du port ont bonne espérance que les entrepôts recevront une quantité de grain suffisante durant juillet et août pour compenser les pertes subies.

La demande est maintenant meilleure et de nombreux navires ont été notifiés pour transporter les céréales vers les vieux pays.

Sur le Tadoussac

Un groupe de 500 Zouaves Pontificaux de l'Immaculée-Conception s'embarqueront à Montréal vendredi soir sur le Tadoussac, de la Canada Steamship Lines, pour une croisière sur les côtes de la Gaspésie jusqu'au rocher Percé.

L'Albertic et le Doric

L'Albertic et le Doric, de la White-Star, arriveront à Montréal en fin de semaine avec plus de 800 passagers.

La nomination de Mgr Papineau est officielle

Ottawa, 4. — La délégation apostolique confirme la nomination de M. le chanoine Joseph-Arthur Papineau comme évêque de Joliette, telle qu'annoncée hier par la Canadian Press.

Le blé dans le port

A la suite du congé de la Confédération, le travail de déchargement du blé a été retardé dans le port et, actuellement, de nombreux cargos des lacs attendent leur tour d'être soulagés de leurs cargaisons. Cependant, les employés du port se sont mis à l'œuvre hier et tout le grain sera en entrepôt sous peu.

Journalistes norvégiens à Montréal

Sept journalistes norvégiens sont passés par Montréal, en route pour Winnipeg où ils assisteront au festival organisé pour les descendants des Vikings. On croit que plus de 25,000 personnes prendront part à ces fêtes.

En mémoire de l'escadrille Lafayette

Vauresson, France, 4. (S.P.C.) — En mémoire des aviateurs américains de l'escadrille Lafayette qui sont morts en combattant en France, on vient d'inaugurer un monument de pierre à l'entrée de la forêt de St-Cloud.

Blessés dans une collision de trains

Caën, France, 4. (S. P. C.) — Un train qui fait le service des navires à Cherbourg a frappé un train de voyageurs près de la gare de Caën. Personne du convoi de Cherbourg n'a été blessé, mais le conducteur Hamel a été tué et plusieurs personnes furent blessées sur le train local.

Deux aviateurs italiens reçoivent des brûlures

Rome, 4. (S. P. C.) — Le général Armando Armani, chef du service de l'aéronautique en Italie, et deux autres officiers du même service ont reçu de graves brûlures, hier soir quand leur aéroplane a pirouetté et a pris feu à l'aérodrome Nettuno.

Mort d'un prêtre catholique anglais

Salisbury, Angleterre, 4. (S.P.A.) — Mgr Francis Bickerstaffe-Drew, ancien aumônier militaire, vient de mourir.

M. Beatty s'embarquera le 7

Londres, 4. (S.P.C.) — M. E.-W. Beatty, président du Pacifique Canadien, s'embarquera pour le Canada, le 7 juillet prochain.

Mort de sir David Yule

Sir David Yule, reconnu comme l'homme le plus riche de l'Empire britannique, ses richesses étant estimées à \$55,000,000 est mort la nuit dernière.

Spécifiques contre la tuberculose

Presque tous les enfants ont besoin d'un sédatif moral par les jours de chaleur caniculaire. Si vous leur offrez un album charmant de la liste ci-dessous, le charme opérera. Nous vous le garantissons parce que ces livres ont été conçus dans cette intention par les auteurs et achetés par nous aussi dans cette intention. Ils peuvent intéresser les enfants de tout âge.

Il y a des spécifices contre la toux, contre la névralgie; en voici contre la tuberculose. Faites plaisir à vos enfants et plus encore à votre femme en passant prendre tout le lot au Service de librairie du Devoir.

ROMANS EN IMAGES, série d'un genre tout nouveau: vrai spectacle de cinématographie. Chacun en 100 pages, format 7 x 11, fortement cartonné, fait défilé près de 400 gravures de Dambians. L'histoire écrite en légendes, est de contours à l'imagination féconde et grands amis des enfants. Chaque volume, au comptoir et par la poste... 50s.

MIETTE ET JANET, par Mac Colman.

HISTOIRE DE TROIS ENFANTS RUSSÉS, par Max Colman.

BERNARD ET LELETTE, par Max Colman.

L'ILE DU BONHEUR, par Max Colman.

LE SÛR ROUGE, par Alice Pajo.

LE SECRET DE PALLAHORE, par Myriam Catalano.

LE MAÎTRE DE L'ESPACE, par Myriam Catalano.

LA TOUR DES AIGLES, par Alice Pajo.

LE MYSTÈRE DE GOLCONDE, par Alice Pajo.

VERS L'OASIS, par Alice Pajo.

LE ROI DE L'OR, par Alice Pajo.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

430 rue Notre-Dame est, Montréal.

LES ANCIENS DU C. N. R.

UN CLUB DE VÉTÉRANS FONDE À QUÉBEC

Québec, 4. — Un nouveau club de vétérans composé d'employés du Canadian National du district de Québec, qui ont pris leur retraite, a été formé et compte environ quatre-vingts membres. Le but de ces clubs, qui existent en différents endroits sur le réseau, est de permettre aux anciens employés de rester en contact avec l'organisation et de coopérer s'ils le désirent, dans la sphère où ils se trouvent actuellement, aux activités du chemin de fer. Ils ont aussi un but social puisqu'ils permettent aux anciens employés de se rencontrer périodiquement et par l'intermédiaire de leur club de travailler à leur bien-être. Le premier de ces clubs a été fondé il y a quelques années à Port-Huron, Ont.

A la demande de M. J.-A. Morazain, surintendant général du district de Québec, M. J.-E. Gibault, surintendant de la division de Lévis, avait écrit à tous les retraités du district pour les convoquer aux usines de Saint-Malo. Soixante-dix-huit répondirent à son appel et plusieurs se firent excuser pour des raisons de maladie. Dans le nombre l'on ne remarquait pas moins d'une trentaine de décorés de la médaille impériale du long service.

Après avoir souhaité la bienvenue aux vétérans, leur avoir expliqué le but de l'Association et leur avoir dit que la formation de ce club était absolument volontaire et n'impliquait aucune obligation de leur part vis-à-vis le réseau, M. Morazain invita les vétérans à se nommer un bureau exécutif. Ils élurent d'abord M. F. A. Doyle, comme président temporaire, puis procédèrent à l'élection du bureau exécutif, avec le résultat suivant:

Président, F.-X. Halle, ex-chef des ponts et bâtisses, Lévis; vice-président, F. Haince, ex-contre-maître de la construction des ateliers; secrétaire, G.-A. Guenette, Rivière-du-Loup, ex-mécanicien, Drummondville; directeurs, MM. J. O. Bouchard, ex-agent, E. Camire, ex-conducteur, George Findlay, ex-mécanicien, et Ernest Bernier, ex-commis du service des marchandises.

Après l'assemblée, un déjeuner fut offert aux vétérans dans la salle des réunions des ateliers de St-Malo, gracieusement mise à la disposition des retraités, par M. A. C. Melanson, surintendant des ateliers. Au dessert, la santé du C. N. R. et des vétérans fut proposée. Répondant à la santé du C. N. R., M. J. E. Morazain dit qu'il suffit de regarder l'état actuel du réseau national pour se convaincre qu'il se porte bien. Cela est dû sans doute aux efforts des hauts fonctionnaires et employés actuels et particulièrement à la bonne administration de sir Henry Thornton, mais il est indiscutable, aussi, que les vétérans ont contribué pour une large part à ce succès.

"Ce sont les anciens qui ont semé ce succès", dit M. Morazain, "et nous récoltons. Si nous tenons compte des difficultés matérielles qu'ils ont rencontrées dans l'accomplissement de leur tâche, leur mérite est très grand. Ils nous ont fourni d'excellents exemples."

Un peu plus loin, M. Morazain déclara que le Chemin de fer Canadien National peut tenir la tête haute devant n'importe quel autre chemin de fer d'Amérique. Depuis cinq ans surtout, c'est-à-dire, depuis que sir Henry Thornton le dirige, ce chemin de fer a connu un progrès constant et peut subir la comparaison aujourd'hui avec les meilleurs du monde.

M. Gibault répondit en quelques mots à la santé des vétérans, en se disant heureux d'avoir été appelé à les réunir et de pouvoir leur être de quelque utilité. "Comme benjamin des surintendants", dit-il, "je suis particulièrement flatté d'avoir dans ma division autant de vétérans, c'est-à-dire, autant d'anciens employés qui par leur expérience peuvent nous servir de modèles."

Au cours de la réunion, de brefs discours furent aussi prononcés par les hauts fonctionnaires présents. MM. H. W. Sharpe, surintendant de la traction et du matériel, W. B. Way, surintendant de la division de Cochrane, W. J. Atkinson, surintendant des terminis à Québec, A.-C. Melanson, surintendant des ateliers de Saint-Malo, et R. Colclough. Ce dernier fit allusion à certains records sportifs et ferroviaires, détenus par les vétérans, entre autres le record pour la course de 100 verges, qui fut détenu un temps par un employé de Moncton, du nom de Humphrey, et le record de la course faite par un train entre Québec et Montréal et entre Campbellton et Moncton. Dans le premier cas, la distance de 179 milles fut couverte en trois heures et vingt minutes, y compris quatre arrêts; dans le second cas, la distance de 185 milles fut parcourue en 190 minutes.

A la clôture de leur première réunion, les vétérans ont adopté la résolution suivante, qui a été télégraphiée à sir Henry Thornton, actuellement en voyage d'inspection dans l'Ouest:

Quatre-vingts retraités du district de Québec tiennent aujourd'hui leur première réunion comme membres du club des Vétérans de Québec et désirent vous exprimer leur profonde gratitude pour la bonté et l'intérêt que vous leur avez témoignés, dans cette circonstance. Le club tient à vous assurer de son intention de coopérer dans la plus grande mesure possible au progrès et au succès du Canadian National. Les membres profitent de l'occasion

Le brouillard retarde les équipes de secours au Spitsberg

BAIE KING, Spitsberg, 4. (S.P.A.) — Noble garde le lit à bord du "Citta di Milano". Il est malade de la fièvre et du froid. Son corps est considérablement amaigri.

Le brouillard empêche encore le travail des équipes de secours aux cinq survivants de l'"Italia" et de l'aviateur qui a secouru Noble, au large de l'île Foyne.

Cependant le brise-glace "Krassin" s'avance vers les aviateurs perdus. Il a dépassé les Sept-Iles et se trouve dans le voisinage du Cap Breton, à environ 55 milles à l'ouest de leur campement.

OSLO, Norvège, 4. (S.P.A.) — La nouvelle que l'avion d'Amundsen aurait été découvert semble non fondée.

Le yacht anglais "Albion" annonçait qu'il avait appris par des signaux que l'aéroplane d'Amundsen était retrouvé mais on a su, plus tard, que ces messages venaient d'Angleterre.

Les enfants de Hincliffe manquent du nécessaire

LONDRES, 4. (S.P.C.) — Le "Daily Mail" publie aujourd'hui une lettre de la veuve du capitaine Walter G. H. Hincliffe, pilote d'Elsie Mackay, dans sa malheureuse envolée transatlantique, qui dit que ses deux enfants manquent du nécessaire.

En mémoire de Mlle Mackay, ses parents, lord et lady Incheape, ont placé une certaine somme destinée à l'amortissement de la dette nationale britannique; la veuve de Hincliffe prétend que bien qu'elle n'ait aucun recours légal contre lord Incheape, ce dernier a au moins une obligation morale vis-à-vis de ses enfants, parce que le projet de l'envolée est venu uniquement de Mlle Mackay qui a engagé son mari. Elle dit qu'elle a écrit quatre fois à lord Incheape; il lui a répondu froidement la première fois et les autres lettres sont restées sans réponse.

Le gouvernement a accepté le don de \$2,500,000 qui s'accumulera durant 50 ans et qu'on appliquera alors à l'amortissement de la dette nationale.

pour vous souhaiter un bon voyage dans l'Ouest.
(Signé) F.-X. HALLE, Président.

Le mouvement des navires

L'Alania, Cunard, de Southampton, arrivera à Québec dimanche.

L'Albion, White-Star, du Havre, arrivera à Montréal dimanche prochain.

L'Athenia, Anchor-Donaldson, de Glasgow, arrivera à Montréal lundi prochain.

Le Doric, White-Star, de Liverpool, arrivera à Montréal dimanche prochain.

L'Empress of France, Pacifique Canadien, de Southampton, arrivera à Québec samedi.

Le Minnedosa, Pacifique Canadien, de Glasgow, arrivera à Montréal samedi.

Le Duchess of Bedford, Pacifique Canadien, de Liverpool, arrivera à Montréal vendredi.

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

Le mouvement des navires

La Page Féminine

Mon carnet

4 juillet 1928.

Certaines femmes passent une vie bien malheureuse à déplorer la cruauté du sort qui les fit ce qu'elles sont: les unes se trouvent trop courtes, les autres trop grandes, d'autres voudraient être blondes tandis que d'autres aimeraient mieux être brunes... désespoirs inutiles!

Il n'y a que les obèses qui peuvent se payer le luxe de remédier à leur infirmité; la preuve en est dans ce fait que raconte un journal médical de Shropshire, Angleterre: il s'agit d'une femme qui, mécontente des dimensions considérables de sa taille, but tous les jours, pendant trente ans, une grande quantité de vinaigre pour se faire maigrir. Elle vient de mourir d'intoxication chronique. A sa mort, elle ne pesait que vingt-huit livres.

C'est ce qu'on peut appeler se "mariner" vivante; bien peu, heureusement, pourraient se résoudre à ce régime de momie...

Mignon

LA GRANDE VOGUE DE LA SOIE

Depuis quelques années l'usage de la soie s'est développé dans une proportion qu'on pourrait qualifier d'effrayante; il n'est pas besoin de remonter très loin pour se rappeler que les robes et les jupons de soie restaient le privilège des gens fortunés; nos aïeules avaient une robe de soie qui durait presque toute leur vie et qu'elles sortaient de l'armoire, aux dates mémorables. Elles ne reconnaîtraient plus leurs petites-filles qui portent couramment, non seulement la robe, mais les combinaisons, les bas, voire la lingerie de soie. Il est juste de dire qu'aucun tissu n'est plus joliment agréable, plus souple, plus élastique, et on pourrait même ajouter plus solide quand il s'agit de vraie soie naturelle de belle qualité. Pourquoi hésiterait-on à s'en parer, maintenant que les tissus de laine et de coton atteignent des prix exorbitants, et surtout, maintenant que la soie artificielle prend une place de plus en plus prépondérante dans la bonneterie, la passanterie, le tricot et le crochet, à des prix relativement très abordables?

La soie artificielle n'existait pour ainsi dire pas avant la guerre; en 1924 on en a fabriqué dans le monde entier 65 millions de kilogrammes; en 1926, ce chiffre a déjà doublé; rien qu'à Lyon, la valeur des tissus de soie artificielle, fabriqués l'an dernier, dépasse un milliard de francs.

Cette soie, qui est loin de posséder la souplesse de la vraie soie, est d'origine végétale; elle provient d'une transformation chimique du bois. Très brillante, elle s'allie à la laine ou au coton pour créer ces délicieuses fantaisies avec lesquelles nous tricotons écharpes, sweaters, combinaisons, vêtements de nos tout petits. Il est probable que, de plus en plus, nous saurons la transformer, la travailler et l'utiliser; sans nuire à la vraie soie, avec laquelle elle ne pourra jamais rivaliser, elle nous permettra de satisfaire nos goûts d'élégance et de beauté, bien naturels quand ils ne sont pas exagérés.

Elle coûte actuellement six à sept fois moins cher que la vraie soie. Cette dernière, vous le savez, provient d'une chenille qui, comme toutes les chenilles, se métamorphose en chrysalide et en papillon. Le ver à soie ne peut s'élever que dans les pays à climat assez doux où croît le mûrier, sa nourriture de prédilection; en Europe, c'est l'Italie qui élève le plus de vers à soie; elle fournit plus de 5 millions de kilogrammes de soie par an, tandis que le Midi de la France

n'atteint pas le demi-million. Mais ce sont la Chine, et surtout le Japon, qui sont les grands producteurs du monde entier.

Au début du XIX^e siècle, la sériciculture était devenue très prospère en France; les éleveurs se faisaient de plus en plus nombreux; ils augmentaient sans cesse le nombre des vers pour obtenir de plus grands bénéfices, lorsque soudain, vers 1855, une épidémie terrible se mit à ravager toutes ces belles espérances. Sans soucis des règles de l'hygiène, on avait entassé les pauvres vers, qui furent décimés avec une rapidité effrayante.

On fit appel aux savants, et c'est Pasteur qui fut désigné pour étudier cette maladie qui avait ruiné toute une région de la France. Pasteur s'installa dans le Gard et, en quatre ou cinq ans, il réussit à diagnostiquer les causes de la maladie; il enseigna qu'elle était contagieuse et héréditaire, et que le seul moyen de la faire disparaître était de pratiquer l'élevage suivant certains principes qu'il fit connaître dans son *Etude sur la maladie des Vers à soie*, en 1870.

Pendant le mois unique que dure son existence, le ver à soie se nourrit de feuilles de mûrier, grossit, a cinq mues successives. Bien des enfants s'amusaient à cet élevage dans une boîte de carton où les pauvres vers mangent, à défaut de mûrier, quelques feuilles de salade! A leur grande joie, ils voyaient alors les vers qui commencent à sécréter un liquide qui se durcit aussitôt pour former un fil qu'ils enroulent de façon à former un cocon dans lequel ils s'enferment complètement; le ver devient chrysalide et reste ainsi enfermé pendant près de trois semaines; un beau jour, les fils sont coupés à une extrémité par une main, ou plutôt une bouche invisible, et un léger papillon prend son essor. Que nous soyons petits ou grands, nous demeurons toujours émerveillés de cette transformation qui tient du prodige; il nous est difficile d'admettre qu'un affreux petit ver puisse donner naissance à cet insecte gracieux et ailé, souvent paré des plus belles et des plus délicates couleurs.

Ces papillons pondent des oeufs qui sont recueillis, examinés et choisis avec soin; on conserve les meilleurs pendant tout l'hiver, et vers le milieu de mai de l'année suivante, on les fait éclore artificiellement en les soumettant à une certaine température; les vers à soie naissent, grossissent et filent de nouveaux légers cocons.

Un seul gramme d'oeufs, que l'on appelle graines de vers à soie, fournit près de 1500 oeufs, et les 1500 vers éclosés fileront environ 2 kilogrammes de cocons.

Mais naturellement, la majorité des chrysalides sont sacrifiées et vouées à une mort certaine, car le

Aux lectrices

La directrice de la Page Féminine remercie les lectrices qui ont bien voulu lui envoyer des recettes de cuisine; elle sera heureuse de publier celles qu'elle recevra, avec le nom et l'adresse des lectrices ou un pseudonyme si elles le préfèrent. Dans l'un ou l'autre cas, il est indispensable de donner séparément son nom et son adresse authentiques.

Adressez toute communication au Devoir, Page Féminine, Case Postale 4020, Montréal.

cocon percé n'a plus la même valeur. Tous les cocons, destinés à la fabrication de la soie, sont soumis à une température très élevée qui tue l'animal dans sa prison.

Les cocons sont transformés en soie grège dans les filatures; on obtient là les fils de soie de première qualité; les déchets et l'enveloppe des cocons sont utilisés également; ils nous donnent la bourrette de soie.

Le fil de soie passe ensuite au moutillage, au tissage, à la teinture, et de toutes ces manipulations successives sortent ces tissus merveilleux, aux fantaisies et aux coloris magnifiques, qui embelliront nos demeures, ces étoffes légères et froissant, transparentes et vaporées qui rehausseront notre beauté aux jours joyeux de notre existence.

M. RAY.

Quelques aphorismes sur l'alimentation

(D'après le Dr E. Le Cavalier)

Etant donnée la prodigieuse puissance de l'hérédité, la science de la nutrition doit veiller sur l'hygiène de la grande famille humaine qui a pour mission de transmettre la force et la santé à ses descendants.

Les préoccupations de l'être intellectuel et moral ne doivent jamais faire oublier la nécessité du développement des harmonies anatomiques et physiologiques de tous les organes.

Une alimentation rationnelle est nécessairement saine, mais une alimentation très saine, qui ne serait pas rationnelle, peut devenir malsaine; ainsi, le pain, les pâtes alimentaires, le sucre sont des aliments très riches en hydrates de carbone, mais irrationnels et malsains pour le diabétique et l'obèse.

Les femmes ont le devoir d'étudier et de connaître les principes d'une alimentation saine et économique. Ne sont-ce pas les femmes qui règlent tous les détails des choses domestiques et qui peuvent ruiner ou soutenir les maisons?

La suralimentation carnée conduit fréquemment à l'arthritisme (prédisposition à la goutte), à la débilité individuelle, aux maladies chroniques, à l'hérédité, à la débilité familiale et sociale.

La nature de l'alimentation est aussi un des plus importants facteurs dans la formation des tempéraments et de la mentalité des peuples.

L'homme ayant une alimentation saine et une habitation saine, possède un caractère doux, affable et bienveillant; il est toujours bien disposé pour le travail et jamais on ne le voit en état d'ivresse.

Pour transformer, relever les intelligences et les âmes toujours prêtes à se révolter, il faut commencer par affranchir l'homme de la faim, de la misère physiologique, des maux évitables et héréditaires par l'enseignement des principes de la conservation de la santé et de l'espèce.

La fonction normale exécutée par des organes parfaits se traduit par une physiologie, une nutrition et une vie parfaites.

LETTRES DE FADETTE

Toutes les séries, 3e, 4e, 5e, 55c franco chacune.

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

Essayons les recettes de nos lectrices

(Envoi de Mlle Rachel Gariépy)

GATEAU AU BEURRE

½ tasse de beurre, 3 cuillerées à thé de poudre à pâte, 3 blancs d'œufs, 2-3 tasses de lait, 1 tasse de sucre, 1 c. à thé d'essence au goût, 2 tasses de farine.

Défaire le beurre en crème, mettre le sucre, battre ensemble, ajouter le lait en alternant avec la farine et la poudre tamisée 3 fois, ajouter l'essence, faire entrer légèrement les œufs battus en neige. Verser la pâte dans une tôle beurrée et faire cuire dans un four modéré pendant 35 minutes.

PETITS GATEAUX A L'EAU FROIDE

2 cuillerées à table de beurre, 2 tasses de farine, 1 tasse de sucre, 1 tasse d'eau froide, ½ cuillerée à thé de soda à pâte, 1 c. à thé de crème de tartre, 1 œuf.

Défaire le beurre en crème, ajouter graduellement le sucre et l'œuf battu; tamiser la farine avec le soda et la crème de tartre, et ajouter en alternant avec l'eau froide.

(Ces recettes ont été expérimentées par Mlle Rachel Gariépy, Sault Saint-Lin, Qué.)

Notre gruyère canadien

Les propriétés nutritives et les avantages économiques de nos différents fromages canadiens sont déjà connus et appréciés des ménagères qui ont suivi les cours abrégés donnés à travers la province par le ministère de l'Agriculture, de Québec. L'usage journalier de ces fromages sur la table de famille, dans les pensions, hôtels et restaurants, constitue une mesure d'économie en même temps qu'un mode alimentaire pratique. La classe agricole qui produit la matière première de ces fromages bénéficie de la consommation croissante, et ces avantages économiques et nutritifs. Cette coopération d'intérêts entre les uns et les autres contribue à un équilibre qui est la base même de l'économie domestique bien entendue.

Parmi les produits de notre agriculture canadienne, la province de Québec offre au marché local un fromage sain, de belle texture, facilement digestible et d'un goût qui rappelle la saveur exquise de l'almade de noix. C'est notre gruyère de la Malbaie, fabriqué par un expert suisse. M. Pierre Robadey, pour qui cette fabrication n'a point de secrets. Les conditions nécessaires au succès d'une production de gruyère américain pouvant égaler en valeur alimentaire le gruyère européen, résident d'abord dans un lait de première qualité, ensuite dans une bonne technique de fabrication qui requiert les connaissances d'un spécialiste expérimenté.

Le ministère provincial de l'Agriculture a réuni ces conditions dans le comté de Charlevoix et notre gruyère de la Malbaie n'est pas loin de valoir le meilleur Gruyère importé. Mais le gruyère de la Malbaie présente pour nous un autre avantage fort appréciable, c'est qu'il se vend au détail environ trente centins la livre, ce qui le met à la portée de toutes les bourses.

Plus la demande s'en fera considérable, mieux nos épiceries s'organiseront pour le bien conserver. Le service d'économie domestique du ministère de l'Agriculture de Québec entreprend de faire connaître par toute la province ce riche produit de notre agriculture, et nos instructrices officielles donneront sur ce sujet d'intéressantes démonstrations alors qu'aux grandes expositions de cet automne des démonstrations attrayantes et instructives le feront connaître au grand public.

Si l'on songe que le gruyère importé se vend ordinairement au prix de soixante-quinze centins dans le détail, et que notre gruyère de la Malbaie aussi riche et aussi appétissant ne se vend que trente centins, il devient intéressant de faire un essai continu de ce produit de chez nous et de lui donner la préférence, au profit du budget familial et de l'avancement agricole.

A. DESILETS, B.S.A.

(La Bonne Fermière)

PENSEES

Que notre vie soit pure comme un champ de neige où nos pas s'impriment sans laisser de souillure.

La conscience est l'hôte le plus doux et le plus incommode; c'est la voix qui redemandant Abel à son frère, ou cette harmonie céleste qui retentissait aux oreilles des martyrs pour adoucir leurs souffrances.

Les qualités destinées à servir au bonheur des autres restent trop souvent oisives et concentrées en elles-mêmes; c'est comme une lettre charmante qui n'a pas été envoyée.

L'amour est toujours disposé à répondre à l'amitié qui lui demanderait sa part.

Vous n'aurez rien tant que je vivrai.

Eh bien! Monseigneur, j'attendrai.

Allons toujours au delà des devoirs tracés et restons toujours en deçà des plaisirs permis.

Comte de FALLOUX

Retraites pour jeunes filles

Au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025, Mont-Royal ouest, le R. P. Fontanel, S.J., prêchera une retraite pour jeunes filles du 5 au 8 juillet au soir, les institutrices sont spécialement invitées à cette retraite. Du 12 au 15 juillet au soir, autre retraite pour jeunes filles donnée par le R. P. Dantigny, S.J.

Au Couvent des Trois-Rivières, 117, rue Saint-Charles, il y aura une retraite pour les institutrices du 6 au 10 juillet. Prière de s'inscrire d'avance.

Elle reçoit un chèque de \$1,000

A l'occasion de sa vingt et unième année de service à la L. E. Waterman Co., Ltd., Mlle Julia-Margaret Kenna a été l'objet d'un banquet au Country Club. Au dîner, M. E. J. Kastner, gérant général des ventes de la L. E. Waterman Co., Ltd., de New-York, offrit un chèque de \$1,000 à Mlle Kenna, en reconnaissance de son long et valeureux service. Elle reçut aussi de ses compagnons de travail du bureau de Montréal un magnifique sac de voyage garni, M. J. D. Sloan, du bureau de New-York, présenta à la mère de Mlle Kenna un bouquet de roses.

Tous les membres du personnel canadien du bureau-chef de la L. E. Waterman Co., Ltd., assistaient à ce dîner.

Achetez-les tous, vous n'en regrettez aucun

Voici des livres commodes, utiles, précieux. Ils ont peu de volume, ils n'encombrent pas, ils rendent des services à tous les membres de la famille. Si vous les achetez tous, vous ne regrettez l'achat d'aucun; s'il vous en manque un, un seul, vous pourrez regretter que de ne les avoir point achetés tous, celui-là vous ait manqué.

PETIT MISSEL (pour messieurs) 126 pages, couverture cuir, filet doré, format de poche, au comptoir, 75c, par la poste, 85c.

LA PRESSE, par l'abbé Louis Bethléem, volume de 620 pages, format 5 x 7 1/2, au comptoir... 90c, par la poste... \$1.00.

LE CURE D'ARS, saint Jean-Marie-Baptiste Vianney, (1786 à 1859), (ouvrage couronné par l'Académie française), par l'abbé Francis Trochu. Volume de plus de 700 pages, 26ème mille, format 5 1/2 x 8 1/4, au comptoir... \$1.10, par la poste... \$1.25.

COMMENT ELEVE MON ENFANT, ce qu'une jeune mère doit savoir, pédagogie, éducation, enseignement, de la naissance à sept ans. Volume cartonné de près de 700 pages, format 5 x 8. Au comptoir... \$1.50, par la poste... \$1.65.

ECCLÉSIA, encyclopédie populaire des connaissances religieuses. Volume cartonné, 1100 pages, format 5 x 8, au comptoir et par la poste... \$2.50.

LE MARIAGE, par le T. R. P. J. M.-L. Monsabré. Volume de grand luxe, dos et coins cuir ancien, près de 500 pages, format 5 x 6 1/2, dans un étui, au comptoir... \$2.50, par la poste... \$2.75.

PENSEES CHOISIES, du R. P. L. Cordaire, en deux volumes de grand luxe, dos et coins cuir ancien, dans un étui, format 3 x 5, environ 800 pages. Au comptoir... \$3.00, par la poste... \$3.25.

DICTIONNAIRE BELLON, français-anglais, anglais-français, au comptoir et par la poste... \$3.50.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

430, rue Notre-Dame est, près Bonsecours, Montréal.

EATON

Cherchez les étiquettes en blanc et bleu des

Ventes de Juillet

à tous nos rayons

Voyez ces bonnes

Occasions

du Jeudi

dans les

Tissus à la verge

COUPONS DE LAINAGES — ½ à 3 verges de longueur — Jeudi, chacun, .50 à 6.95

Flanelle unie et de fantaisie, serge, charmelaine, Poiret, jersey de laine, popeline, challi, cachemire, étoffes à manteaux, Santoy, tissus soie et laine.

COUPONS DE SOIERIES — ½ à 3 verges de longueur — Jeudi, chacun, .50 à 6.95

Soies imprimées variées, crêpe plat, crêpe de Canton, satin à envers de crêpe, crêpe Roma, crêpe georgette, satin à manteaux, pongée, fuji, habutai, taffetas, soies noires, velours de soie ou de coton, etc.

COUPONS DE TISSUS LAVABLES ET COTONNADES — ½ à 3 verges de longueur — Jeudi, chacun, .25 à 3.95

Voiles et crêpes rayon imprimés, crêpe rayon à lingerie, basin, guingam, chambrail, indiennes Peter Pan, broadcloth, toile à robes, coton blanc ou jaune, flanelle, finette, doublures, satinette, coton ouaté, coutil, toile cirée, etc.

VOILE RAYON CHATOYANT ET QUADRILLE — Rég. 1.50 — Jeudi, la verge, .75

Plusieurs jolies nuances telles que: pêche, rose, Mère l'Oie, fauve, noir, blanc et vert. 38 pouces de largeur.

Deuxième étage — Rue Sainte-Catherine

NOS

MAGASINS

SONT FERMES

TOUTE LA JOURNEE

LE SAMEDI PENDANT

JUILLET ET AOUT

T. EATON CO LIMITED

DE MONTREAL

LE DEVOIR

commencera samedi la publication d'un nouveau feuilleton.

Feuilleton du "Devoir"

La Fleur de Kilmore-Castle

par la Baronne de Boüard

50 (Suite)

Maintenant, ranimé par l'action réulsive d'un flacon de sels, il ouvrait lentement ses yeux.

— Flor... murmurait-il, est-ce bien Flor?... Tant de fois déjà je l'ai vue, après le rêve décevant, s'enfuir avec le sommeil et la nuit! Il la regardait incertain, presque égaré.

— Si c'est toi, comment reviens-tu?... Cruelle enfant, est-ce pour m'abandonner encore?

Elle secoua vivement la tête.

— Non! non! ne crains pas... Je suis revenue parce que Brice m'a écrit que tu souffrais, et que peut-être... Je ne veux pas que tu

souffres... je ne veux pas que tu meures... Noli, cher oncle Noli, me voici pour ne plus te quitter!

— Mon orgueil s'est fondu, vois-tu, dans l'inquiétude, reprit-elle, en baissant le front avec un sourire triste. Tu peux écouter désormais toutes les vilénies qu'on te dira de moi; lady Dorset pourra te persuader de nouveau que je suis orgueilleuse et intéressée, et que ce sont tes titres et tes biens de Kilmore qui m'ont séduite...

— Florence!

— Elle te l'a dit, et tu l'as crue... Tu le croiras peut-être encore?... Qu'importe, moi... N'ai pas peur, je supporterai tout, je ne

m'en irai plus...

Olivier pressa à deux mains son front d'où il lui semblait que la pensée s'enfuyait.

— Jamais lady Helen ne m'a parlé de choses semblables. Elle n'aurait pas osé... Est-ce ton imagination qui la a forgée, Florence, ou quelq'un l'a-t-il trompé?...

— Allons! allons! intervient le docteur, un peu inquiet de l'agitation de son malade, mon cher lord, ne vous tourmentez pas ainsi. Voici revenue votre enfant prodigue, réjouissez-vous, mais — "the deuce!" (Que diable!) — ne vous donnez pas la fièvre pour des billevesées...

Noli, sans l'écouter, obstiné, répétait:

— Qui l'a trompée, Flor, dis-moi? je veux savoir...

Elle restait silencieuse, les lèvres serrées, toute tremblante de ce qu'elle entrevoyait des pièges tendus à l'encontre de son bonheur, des écueils insoupçonnés contre lesquels il avait failli sombrer.

Olivier, qui l'interrogeait d'un regard scrutateur, fut frappé, tout d'un coup, d'un souvenir lointain de physiognomie et d'attitude.

Ainsi elle était demeurée devant lui, muette et troublée, le soir de la fête de Kilmore, où, déjà une première fois, Gerald, perfidement l'avait blessée... incapable, elle, dans son ombrageuse loyauté, de descendre jusqu'à une délation.

Il l'attira vers lui dans ce geste de tendre protection qui lui avait toujours été familier.

— Gerald, encore, n'est-ce pas? murmura-t-il, tout bas à son oreille...

Il n'attendit pas sa réponse, sourit et ajouta:

— Et c'est pour cela que tu es partie?... Ah! Dieu! moi qui croyais...

— Que croyais-tu, Noli?...

— Que tu avais fui, parce que le sacrifice, consenti dans un premier élan de pitié, t'avait soudain paru écrasant.

Elle l'interrompit. Une larme mal sèche brillait encore à ses cils de veilleurs; mais un sourire malicieux creusait sa fossette dans la joue blanche où les roses douces renaissaient.

— Ça? fit-elle avec un entrain gamine, dans lequel reparaissait la petite Flor d'autant, rieuse et mutine, ça? ce n'est pas de toi, oncle

Noli? Je reconnais le style de lady Helen... Aveugle et fou... tu as pu la croire?

— La croire!... et presque mourir de ton abandon. Effrayée, elle lui mit la main sur les lèvres.

— Tais-toi... il ne faut pas, parce que, vois-tu... vois-tu si tu mourais, c'est ma vie que tu emporterais avec toi.

— "Goddem!" bougonna à l'oreille d'Ethel Stone le docteur Mathon qui jurait comme un païen, ces amoureux, ça se brouillait, ma parole, rien que pour le plaisir de se raccommoder!...

Voilà mon malade resuscité! Le bonheur, voyez-vous miss Stone! Et ce qui nous fait si impuissants, nous autres médecins, c'est que nous ne pouvons pas le mettre dans nos ordonnances.

Par un beau jour de mai, embaumé du parfum des roses, lord et lady Ruthven vinrent sonner à la grille de la petite villa d'Arcachon.

Ah! quel joyeux remue-ménage, chez les vieilles amies de l'orpheline! que d'exclamations ponctuées les poignées de main et les baisers échangés...

Noli marchait... il lui fallait encore l'appui de Florence pour descendre les degrés du perron; il n'eût pas gravi sans fatigue un escalier; mais il se promena avec délices le long des allées fleuries, sous la neige rosée des acacias; dans le bois de pins ou foisonnaient les oisillons sauvages, partout où sa Flor enfant avait passé...

où il lui semblait la voir comme dédoublée: à son bras, sérieuse et émue, dans la gravité de leur bonheur recueilli; puis, toute petite, les cheveux flottants, courant en robe courte dans la dune, à la poursuite des papillons dorés et des étoilées bleues.

Ils reviendront l'hiver prochain, ils passeront désormais à Arcachon tous les mois de la froide saison.

Cette ordonnance du docteur Mathon s'est trouvée d'accord avec leur secret désir, et a comblé de joie les vieilles amies.

C'est dans le chalet, jadis habité par Flora Daily, que Noli installa sa jeune femme. Kilmore-Castle ne les verra plus que l'été; mais le fidèle Brice et la bonne Ethel les suivront partout.

Quant à Gerald... Noli et Florence lui ont pardonné, car le bon-

heur rend indulgent — Gerald épouse la blonde Maud et va vivre maintenant à Dorset-Hill.

La générosité d'Olivier lui a constitué une fortune suffisante pour que miss Dorset ne fût pas déçue par le retour de Florence et le mariage de lord Ruthven, au point de retirer sa parole engagée déjà au cadet de Kilmore.

Lady Helen, d'ailleurs, voulait conserver pour l'avenir des espérances obstinées: la santé du cher lord était encore si précaire...

Mais cette dernière illusion s'est envolée le jour où un carillon de baptême a mis en fête toute la contrée; le jour où Noli, ivre d'allégresse et d'orgueil, a présenté aux serviteurs du manoir Jean-Olivier, Florent Ruthven, un beau chérubin blond, en qui le vieux Brice, pleurant de joie a salué le premier:

"Le cher petit lord héritier de

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

Les officiers de la Fédération Cycliste de la province de Québec sont fort mécontents contre la Canadian Wheelmen's Association à la suite de la décision prise par cette association au sujet de la représentation de notre province aux Jeux Olympiques et ils ne cachent pas leur mécontentement dans une lettre qu'ils adressent aux journaux aujourd'hui et que nous reproduisons intégralement.

Les officiers de la Canadian Wheelmen's Association viennent de décider que Jos Laporte devra représenter notre province à Amsterdam en compagnie des cyclistes des autres provinces et par ce fait annule une décision prise antérieurement. Le choix de Laporte nous fait grandement honneur mais cependant la décision de la C. W. A. ne donne pas justice aux autres membres de ce sport.

Dans bien des cas nos organisations d'amateurs n'ont pas donné justice à notre province et nous devons même constater qu'en certains cas nous avons été totalement ignorés.

Dans le sport amateur, comme dans certains sports professionnels, c'est la province d'Ontario, ou plutôt Toronto, qui contrôle tout et nous avons aujourd'hui un autre exemple frappant.

Nous croyons que la Canadian Wheelmen's Association aurait dû organiser des épreuves éliminatoires dans chaque province, épreuves disputées sur une certaine distance et que les cyclistes qui auraient obtenu le meilleur temps auraient été choisis pour représenter le Canada aux Jeux Olympiques. Nous aurions eu alors les meilleurs athlètes de notre pays pour nous représenter à Amsterdam.

Voici la lettre que nous recevons de la Fédération Cycliste de la province de Québec:

"Dimanche prochain la Fédération Cycliste de la province de Québec donnera sa grande course éliminatoire sous le patronage des officiers de la Canadian Wheelmen's Association de la province de Québec.

"Tout en félicitant la Canadian Wheelmen's Association du choix judicieux qu'elle a fait en choisissant Jos Laporte pour représenter le Canada aux Olympiades, les officiers des deux organisations sont des plus déçus qu'un seul représentant de la province de Québec soit nommé. En effet cinq cyclistes iront représenter le Canada aux Olympiades mais un seul sera un Québécois. Malgré les grands préparatifs faits par les deux organisations locales à la demande des chefs de la Canadian Wheelmen's Association pour cette grande éliminatoire, des instructions à la dernière minute furent reçues avisant les organisations locales que Laporte était nommé.

Malgré les nombreuses instances de la part des officiers de Montréal pour des explications sur ces changements il a été impossible d'obtenir aucune satisfaction de Toronto qui semble avoir tout arrangé au détriment de la province de Québec.

"Le cyclisme s'est développé d'une manière extraordinaire à Montréal depuis quelques années et les connaisseurs sont d'opinion que Montréal compte au nombre de ses coureurs de route de longue distance les cinq meilleurs cyclistes et déplorent que la Canadian Wheelmen's Association de Toronto ait ainsi changé son programme et ses instructions à ses officiers à Montréal.

"Nous nous réjouissons de voir Laporte aller à Amsterdam mais il faut aussi considérer que plusieurs autres coureurs se préparent à la grande finale du 8 juillet afin de démontrer qu'ils étaient qualifiés, mais évidemment la Canadian Wheelmen's Association a cru imposer ses règlements arbitraires qui sont loin d'être gâtés par les fervents du cyclisme à Montréal.

"Des protestations envoyées à la ville de Montréal, au gouvernement provincial et à la Canadian Wheelmen's Association.

"La Fédération donnera donc dimanche cette course de 108 milles et si toutefois les autres provinces n'étaient pas représentées, les dix meilleurs coureurs, membres de la Fédération, nommés par la Fédération, entreprendront cette dure épreuve. Si toutefois la Canadian Wheelmen's Association avait des étrangers à Montréal dimanche, La-

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Orsini, Oscar Dubois et Alfred Tourville seront chargés de représenter la province de Québec. Le temps des cyclistes sera le grand facteur dans cette course. Aucun ravitaillement ne sera permis en route. Les cyclistes auront leur contrôle au garage Hubert, à l'entrée de Berthier.

"La Fédération Cycliste de la province de Québec tient à être reconnue lorsque l'occasion se présente et plus spécialement dans le cas présent lorsqu'elle croit avoir les meilleurs cyclistes au Canada sur route et que Toronto les élimine sans suivre les règlements établis par eux-mêmes.

"Il est entendu que la province de Québec aura justice même s'il faut s'adresser à l'international qui contrôle le cyclisme dans plus de 35 pays."

Cette lettre parle par elle-même et nous espérons que la voix de la province de Québec sera entendue de Toronto et que les officiers de la Canadian Wheelmen's Association reviendront sur leur décision s'ils constatent que nous possédons dans le Québec des cyclistes supérieurs à ceux des autres provinces.

X.-E. NARBONNE.

LASALLE BAT NOTRE-DAME

Le Lasalle a remporté dimanche dernier sa cinquième victoire consécutive, la plus brillante de la saison, en triomphant du Notre-Dame de Paul Desautels par 5 à 0. Les nombreux partisans qui ont assisté à la rencontre s'accordent à dire qu'ils ont assisté à la plus mémorable rencontre de baseball que puissent fournir deux clubs indépendants. Le Lasalle a démontré à ses admirateurs qu'il possède non pas seulement un bon club, mais aussi une équipe capable de rivaliser avec toute autre de la province, sans crainte. Le grand héros de la rencontre fut certainement le lanceur R. Carboneau du Lasalle qui après avoir retiré pas moins de 13 frappeurs au bâton, n'accorda que six maigres coups sûrs espacés. Le lanceur Carboneau a complètement paralysé tous les efforts de ses adversaires et ses fameuses balles semblaient pour les joueurs du Notre-Dame être tout un problème sans solution. Chacun des Martineau, Messier, Gauthier, Verreault, Lamoureux, Larche, Cournoyer, Bonenfant ont accordé un support bien mérité à leur lanceur et ont frappé Turgeon pour 12 coups réussis. Dimanche prochain le Lasalle recevra le Victoria du gérant Larouche, le 15 le Mansfield, le 22 le Ste-Cécile de de Lorimier, le 29 le Ste-Cécile Inc., et le 19 août le fameux St-Jasé du gérant Masson. Donc partisans en foule dimanche prochain, coin Bennett et Hochelaga. Pour inf. Geo. Lacombe, 4545 Rivard. Montréal. Tel. Belair 9230F.

VARENNES, 16: TETREAULTVILLE, 1:

Tel a été le résultat final de la joute Varennes-Tétreaulville. Les visiteurs ont été littéralement débordés sous une avalanche de points dans les premières manches. La batterie varennoise a porté de 76 à 90 le nombre de retirés au bâton. Les gardiens de buts et les joueurs de champ du Varennes ont joué comme des andouilles. Au bâton, nos équipiers ont frappé fort. Albert Martineau a fait son apparition au chalet des Varennois, s'étant inscrit pour le temps des vacances. Il entend bien avoir son mot à dire dans les victoires du Varennes. D'ailleurs, il a déjà commencé, à la partie Tétreaulville-Varennes.

Le 15 juillet, le Varennes ira rendre visite au club St-Césaire. Il entend bien, sinon de remporter la victoire du moins de batailler jusqu'à la dernière minute avant de s'avouer vaincu. La joute Varennes-Tétreaulville a été arbitré par M. M. Paul et il a donné satisfaction aux deux équipes.

Le Varennes réitére son défi aux clubs suivants: Farnham, Granby et Epiphany pour les seules dates disponibles. A qui la chance!

Informations: E. Roch 4248 Christophe-Colomb. Belair 0997M, entre 6h. 30 et 7h. 30.

La réunion de Delorimier

LE JOCKEY BROWN A CONDUIT CINQ GAGNANTS HIER A LA PISTE DU MONTREAL DRIVING CLUB — SOMERSET GAGNE LA QUATRIEME COURSE — GIBSON EST SUSPENDU — MYRTLE CROWN ABATTU

La cinquième matinée de la réunion de Delorimier a permis au jockey Lou Brown de se distinguer hier après-midi, car ce jeune homme de dix-sept ans a piloté cinq gagnants et cette performance fait grandement honneur à ce jockey.

Somerset est finalement parvenu à remporter une victoire pour l'écurie E. Sanderson en gagnant la quatrième course, qui a réuni le meilleur champ, hier après-midi. L'épreuve de sept furlongs réunissait huit partants et Clodimir II a fini deuxième, tandis que Sam Slick s'est classé troisième.

Un pur sang populaire à Montréal a été tué, après la sixième course. Ce fut Myrtle Crown, qui appartenait à Mme Armand Monast. En faisant la courbe, Myrtle Crown s'est brisée une patte et on ne fut pas lent à réaliser qu'il n'y avait pas d'autre chose à faire. Mme Monast était à la piste et fut grandement peignée de la perte de son pur sang, qui était traité comme un enfant gâté dans ses écuries. Il avait été décidé de l'envoyer au repos prochainement.

Le jockey Harvey Gibson a été suspendu pour une période de 10 jours, pour rudesse, alors qu'il avait les guides de Queen Emma, à la cinquième course. Ceci veut dire que Gibson ne pourra pas monter avant la fin de la réunion de King's Park.

Résultat des épreuves:

PREMIERE COURSE, 5 furlongs. Bourse \$500.—Despite, 107, Brown, \$7.30 en 1er, \$3.75 en 2e et \$3.03 en 3e. Roy C., 111, Grassia, \$3.70 en 2e et \$3.10 en 3e. Tar Baby, 111, Pas, \$2.90 en 3e. Départ à 2h. 56.

DEUXIEME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$500.—Bluemont, 111, Brown, \$4.70, \$2.90, \$2.60. Camphor Ball, 111, Gibson, \$4.15, \$3.55. Uncle Seth, 108, Woodstock, \$5.00. Départ à 3h. 53.—Sun Dance, 111, Harbaway, \$4.00, \$2.90, \$2.60. Lumber, 111, Pierce, \$4.00, \$2.90, \$2.60. Sargeant, 103, Bryson, ont aussi couru. Temps 1:03 1-5.

TROISIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. Bourse \$500.—High Seas, 114, Brown, \$28.55, \$9.70, \$5.70. Single Pip, 108, Gibson, \$8.05, \$4.80, \$3.40. Woodstock, \$10.75, \$5.00. Sam Slick, 112, Smallwood, \$9.90. Départ à 4h. 28.—Pleasant Smiles, 116, Cogan, Moultrie, 101, Brown, Easter Laddie, 105, Williams, Martin's laddy, 115, Hemslein; Flying Monk, 109, Gibson, ont aussi couru. Temps 1:31 3-5.

QUATRIEME COURSE, 7 furlongs. Bourse \$500.—Somerset, 113, Grassia, \$7.80, \$7.55, \$4.35. Clodimir II, 109, Woodstock, \$10.75, \$5.00. Sam Slick, 112, Smallwood, \$9.90. Départ à 4h. 28.—Pleasant Smiles, 116, Cogan, Moultrie, 101, Brown, Easter Laddie, 105, Williams, Martin's laddy, 115, Hemslein; Flying Monk, 109, Gibson, ont aussi couru. Temps 1:52 4-5.

CINQUIEME COURSE, 1 1-16 mille. Bourse \$500.—Lady Essington, 110, Woodstock, \$6.55, \$4.25, \$3.35. Jibe, 113, Smith, \$10.00, \$4.90. The Maid, 104, Ingersoll, \$7.80. Départ à 4h. 57.—Queen Emma, 112, Gibson; Teluride, 112, Brown; Uncle Velo, 111, McCabe; Tchader, 111, McAlaney; War Boy, 114, Duggan; Trifle, 110, Bryson, ont aussi couru. Temps 1:52 4-5.

SIXIEME COURSE, 1 mille 70 verges. Bourse \$500.—Arden, 111, Brown, \$14.45, \$6.00, \$3.60. Valiant, 114, Harbaway, \$5.60, \$3.85. Cyclamen, 112, Williams, \$3.55. Départ à 5h. 27.—Scraps, 114, Grassia; Rose Beauty, 104, Bryson; Henry Fox, 111, McCabe; Maker of Trouble, 99, Clever; Recoup, 109, McAlaney; Vendor, 111, Gibson, ont aussi couru. Temps 1:50.

SEPTIEME COURSE, 1 mille 70 verges. Bourse \$500.—Snub, 111, Brown, \$10.70, \$6.05, \$3.80. Safe-guard, 111, Gibson, \$8.95, \$5.00. Cherry Picker, 104, Woodstock, \$5.70. Départ à 5h. 55.—Kinsman, 114, Grassia; Booster, 114, Hemslein; Liberation, 111, Smith; Broad Silk, 102, Williams; San San, 114, Smallwood; Jigger, 114, Jenkins, ont aussi couru. Temps: 1:50 3-5.

Une défaite pour Montréal

LES ROYAUX ONT ETE BATTUS DANS LA PREMIERE JOUTE DE LA SERIE CONTRE LE ROCHESTER HIER — HOPKINS MANQUE DE CONTROLE

Rochester, 4.—Le club Montréal a subi une défaite hier après-midi aux mains des Rochester dans la première partie de la série contre les Ailes Rouges. Le résultat de cette partie fut de 7 à 3.

La défaite du Montréal est due au manque de contrôle du lanceur Hopkins dans la deuxième manche alors que les locaux enregistrèrent leurs sept points. Don Miller remplaça Hopkins mais la partie était alors perdue.

Dans la sixième manche Montréal tenta un ralliement mais dû se contenter de trois points. Kaufman fut sorti de la boîte et Keen qui le remplaça se tira bien d'affaire jusqu'à la fin de la joute.

Chaque club a fait seulement six coups mais les buts sur balles accordés aux joueurs du Rochester ont grandement bénéficié à ce club.

	Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.
Brown, 3b.	4	1	1	3	1	1
Layne, cf.	4	1	1	1	0	0
Toporcer, 2b.	3	0	0	1	8	0
Feix, ss.	3	1	0	2	0	0
Southworth, cd.	2	1	0	3	0	0
Gelbert, ab.	3	1	1	3	2	0
L. Smith, 1b.	3	1	1	1	1	1
Morrow, r.	4	0	0	2	1	0
Kaufman, l.	1	1	0	1	0	0
Keen, l.	2	0	2	0	1	0
Totaux	29	7	6	27	14	1

PREMIERE COURSE A 3 h. p.m. (heure avancée)

ADMISSION: \$1.50 (taxe incluse)

MONTREAL DRIVING CLUB CO., LTD.

	Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.
Fewster, 2b.	3	1	1	2	1	0
Gaudette, cd.	4	1	0	3	0	0
Haines, cc.	1	0	0	1	0	0
a-Murphy, cd.	1	0	1	1	0	0
Gutley, cd.	1	0	1	0	1	0
D. Smith, r.	4	0	1	5	0	0
Stapleton, 1b.	4	0	0	8	1	0
Radwan, ac.	4	0	1	2	4	0
Vick, 3b.	3	0	1	1	3	0
Hopkins, l.	0	0	0	0	0	0
Miller, l.	3	1	1	0	1	0
b-Holt	1	0	0	0	0	0
Totaux	29	3	6	24	10	0

a-A couru pour Haines dans la 6ème manche; b-a frappé pour Miller dans la 7ème manche.

Résultat par manches:

Montréal..... 000003000—3

Rochester..... 070000000—7

Deux buts sur coups simples 1. Smith, Radwan; trois buts sur coup simple, Layne; but volé, Gelbert; sacrifices, Toporcer, Gutley; doubles-jeux, Gelbert à Toporcer à Smith, Gelbert à L. Smith; laisses sur els buts, Rochester 6, Montréal 8; buts sur laisses, de Hopkins 3, de Kaufman 6, de Keen 2, de Miller 3; retirés au bâton, par Hopkins 1, par Kaufman 6, par Miller 2, par Keen 1; coups simples de Hopkins, 1 en 1 manche, aucun retiré dans la deuxième; de Miller, 5 en 7 manches; de Kaufman, 2 en 5 manches; aucun retiré dans la 6ème manche; coups simples par lanceur, par Miller (Gelbert); mauvais lanceur, Miller; lanceur gagnant, Kaufman; lanceur perdant, Hopkins; arbitres, Gaston, Parker et Clarke; durée de la partie 2 h. 15.

LE SAINT-DENIS EST VICTORIEUX

Le club Saint-Denis a fait subir la première défaite de la saison au club Itherville, dimanche dernier, par le score de 5 à 3. De l'aveu des nombreux amateurs de l'endroit se fut une des plus intéressantes parties jouées à Itherville depuis longtemps.

Le lanceur américain Wood, du St-Denis, aidé de son receveur Prézeau, fut la figure prédominante de cette rencontre en lançant une magistrale partie, n'accordant que 6 coups sûrs à ses adversaires et aussi bien espacés, et retirant 8 frappeurs au bâton. Le vétéran Guillaume était son adversaire et il faut lui donner le crédit d'avoir lancé l'une des meilleures parties de sa carrière, n'accordant lui aussi que six coups sûrs; mais les visiteurs surent assez bien les grouper pour leur permettre de compter.

L'exploit de la partie fut certainement le "catch" de Larry Lamotte du St-Denis, dans le centre, en

saissant la balle après une longue course en volant un hit à ses adversaires. Cet exploit fut salué d'applaudissements par l'assistance. Pit Riopel a aussi fait des siennes par sa tenue dans le champ de droite; et son travail au bâton; Roméo Grégoire au court-arrêt s'est beaucoup distingué acceptant 8 chances sans erreur.

Le St-Denis a tenu ses adversaires par le score de 4 à 0 jusqu'à la septième manche, alors que les équiépiers du gérant Lamoureux parvinrent à solutionner les balles du lanceur Wood, mais la tenue des visiteurs a vite arrêté ce ralliement qui menaçait les chances du St-Denis. Le club Itherville qui n'avait pas encore connu la défaite cette saison a cependant joué une brillante partie et la joute ne fut gagnée par les visiteurs qu'après avoir rudement travaillé. Les nombreux amateurs se déclarèrent satisfaits et félicitèrent les joueurs du St-Denis de leur beau succès.

Il serait se montrer ingrat de ne pas remercier les équiépiers du club Itherville pour leur belle hospitalité et leur bon esprit sportif ainsi que le public en général pour le bon accueil reçu.

Voici le résultat par manche:

St-Denis..... 002020010—5 6 2

Itherville..... 000000300—3 6 4

Batteries: Wood et Prézeau; Guillaume et Potvin.

Inf.: René Loiseau, gérant, Belair 4878-M ou Arm. Limoges, secrétaire, 5151, Blvd St-Laurent, Montréal.

L'oeuvre complète d'Albert Lozeau

Le Comité Albert-Lozeau, dont Mgr Camille Roy, ancien recteur de l'Université Laval de Québec, et M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, sont les présidents conjoints, a décidé de mettre en librairie l'édition définitive de l'oeuvre du poète.

L'édition de luxe en trois volumes sur papier teinté, avec encadrement à chaque page, 21 numéros de 1 à 250, se vend \$6 francs. L'édition ordinaire, en trois volumes également, sur beau papier, se vend \$3 au comptoir et \$3.25 par la poste.

Dans aucun cas, les volumes ne se vendent séparément.

Le titre du premier volume est L'Amour solitaire, du second, Le Miroir des Jours, du troisième, Les Images du Pays.

Il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de l'édition de grand luxe en souscription depuis quelque temps.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 336 Notre-Dame est, Montréal.

COURSES AU PARC DELORIMIER

JUIN 28 AU 5 JUILLET

PREMIERE COURSE A 3 h. p.m. (heure avancée)

ADMISSION: \$1.50 (taxe incluse)

MONTREAL DRIVING CLUB CO., LTD.

Le "DEVOIR"

compte sur vous...

Vous avez certainement besoin d'impressions soignées: cartes d'affaires, cartes de visite, cartes de faire-part, cartes et tributs mortuaires, remerciements, convocations, programmes, menus, adresses, en-têtes de lettres et d'enveloppes, circulaires, etc.

Nous sommes en mesure de vous faire ces travaux d'un façon artistique, rapide et à bon compte.

Nous mettons à votre service une équipe de maîtres-ouvriers en art typographique — Voyez-nous ou téléphonez: notre représentant passera chez vous.

Le "DEVOIR"

336, rue Notre-Dame Est . . . Tél. Main 7466

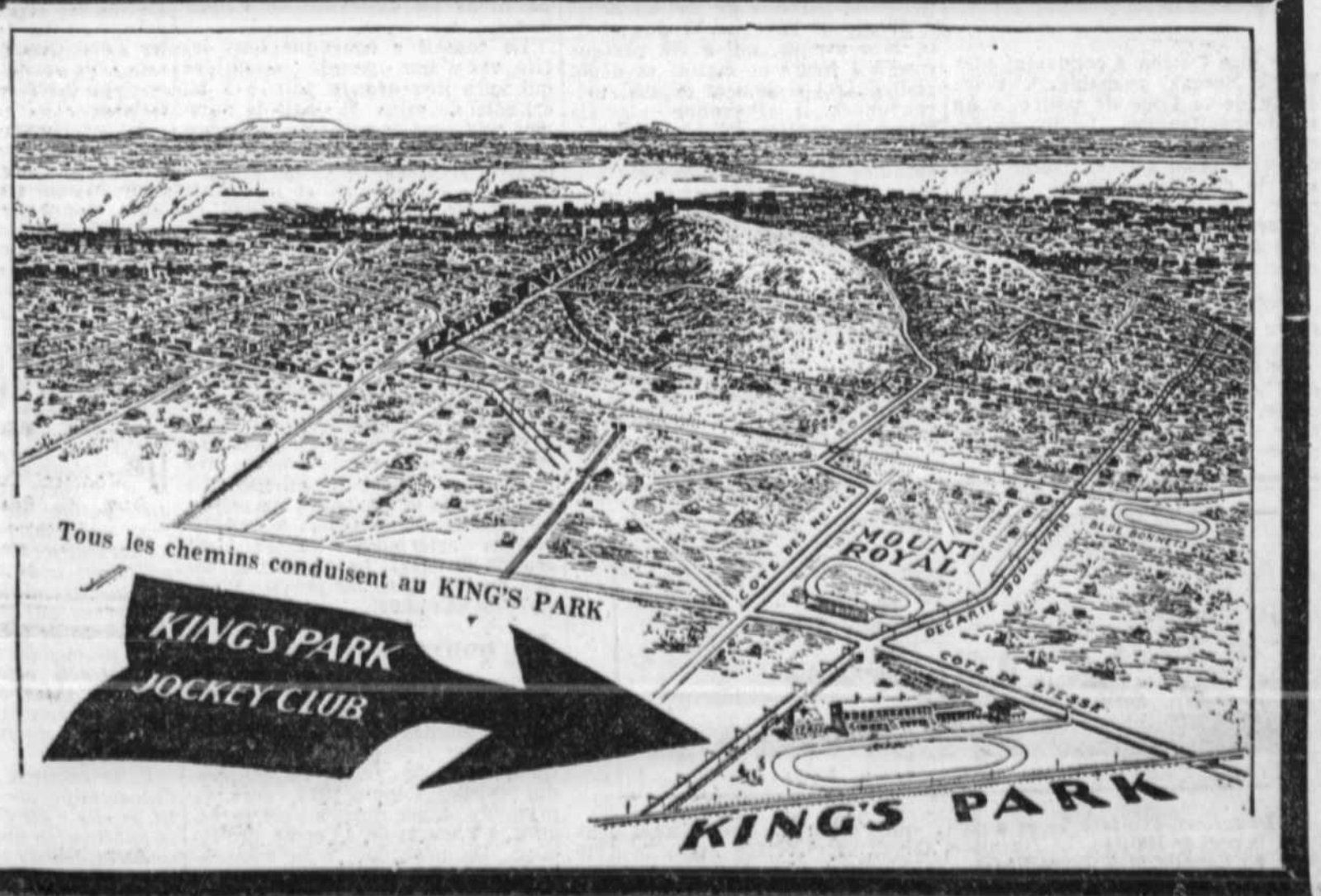
Grande Ouverture du KING'S PARK

Vendredi, 6 au 13 Juillet

Courses-Beau ou mauvais temps.

Première course à 2.30 p.m., heure avancée

ADMISSION: Estrade \$1.50 (taxe comprise)



L'achat de la "Montreal Water"

EXPOSE DE L'ACTION PRISE HIER PAR LORD ATHOLSTAN, MM. McCUAIG, SAVIGNAC, LA-FOLLE, ROBITAILLE ET LA-FRAMBOISE POUR FAIRE CASSER LA SENTENCE ARBITRALE

MM. le brigadier général George Eric McCuaig, le notaire J.-M. Savignac, lord Atholstan, Gifford Laffoley, Emery Robitaille, J.-Hugues Laframboise ont intenté hier une action pour faire casser la sentence arbitrale fixant le prix de la *Montreal Water and Power* à près de \$15,000,000. Les demandeurs exposent d'abord l'histoire de l'affaire. Au mois de mars 1926, la ville se fait autoriser par la législature à acheter l'aqueduc de gré à gré, c'est-à-dire sans passer par les spéculations de provoquer l'inflation des actions.

Au mois de décembre, un financier de Montréal, par l'intermédiaire de Lee and Co., prend une option pour acheter les actions de la compagnie, au prix de \$85, prix considéré par les intéressés comme magnifique. Le lendemain de la prise d'option définitive, le président du comité exécutif de la ville de Montréal écrit à la compagnie que la ville a l'intention d'acheter l'aqueduc. Les frères Hanson réfèrent la chose aux nouveaux propriétaires. Le sénateur Webster, propriétaire de la compagnie, accompagné du président nominal K. Stobo, discute l'achat avec le comité exécutif au cours de deux séances. On n'y étudie pas la valeur physique de la propriété, ni la valeur des actions, mais M. Webster offre un prix et on discute purement ce point. Après la deuxième réunion, la compagnie se réunit un samedi matin, fixe le prix de \$14,000,000 et en avertit le président du comité exécutif par une lettre qui est livrée à destination, le dimanche après-midi. Le lundi matin, le comité exécutif est mis au courant, l'ingénieur en chef prépare un rapport ultra sommaire, basé sur les finances de la compagnie. Le conseil est convoqué sans l'intermédiaire de M. Jules Grépeau. On suspend toutes les règles de procédure et à quatre heures tout est réglé, acheté, au prix de \$14,000,000, sans qu'aucun des échevins sût ce que valait ladite transaction.

L'émotion dans le public fut telle que le conseil dut reconsidérer sa décision et, finalement, à la suite d'une injonction accordée par le juge Coderre, la ville annula tout ce qu'elle avait fait, la compagnie reprit son aqueduc. C'est alors que fut décidé l'arbitrage qui accorda près de \$15,000,000 pour l'aqueduc.

Les demandeurs affirment que les arbitres ont été illégalement nommés. En plus, ce montant de \$15,000,000 est grossièrement et scandaleusement exagéré et exorbitant au point de constituer une injustice flagrante pour les citoyens.

Les arbitres n'ont pas justifié leur sentence, ni indiqué la base qui leur servait; ils n'ont suivi aucun principe de preuve régulière et toute la preuve est contre leur décision. Ils n'ont pas suffisamment questionné les témoins quant à la garantie de véacité de leurs assertions. Les arbitres ont illégalement inclus dans leur sentence un montant de compensation pour les franchises et en estimant le système de la compagnie déjà vieux sur la base des installations modernes et en ajoutant le coût d'éventuels des rues et de creusement des tranchées, dépenses qui n'ont jamais été faites.

Les demandeurs affirment aussi que l'un des arbitres n'a pas suffisamment représenté les intérêts de la ville.

On allégué aussi que la ville ayant choisi le mode d'achat de gré à gré par loi spéciale, ne pouvait pas se prévaloir du mode d'expropriation.

M. Halstead ne partira qu'en octobre

Le consul général américain à Montréal, M. Albert Halstead, qui a été promu au consulat de Londres, ne nous quittera définitivement qu'en octobre.

M. Halstead partira toutefois ces jours-ci pour un congé à Saint-André-sur-Mer où se trouvent déjà M. de la Roche, ainsi qu'un petit fils, Albert Halstead Aron. Pendant ce congé de repos, M. H. M. Larkin aura charge du consulat général américain. Le remplaçant officiel de M. Halstead ne sera nommé que plus tard.

Quelques sentences

Le juge Cusson a condamné hier Frank Morash, coupable de s'être évadé de la Cour de police, à un an de pénitencier. Le juge a acquitté Morash sur deux accusations de vol à main armée, parce que seul le chauffeur attaqué était témoin.

Morash a déjà été condamné à cinq ans de pénitencier, il y a trois semaines, sur une offense analogue. Le juge Cusson a condamné Charles Pollock, coupable de cambriolage au no 4446, rue Saint-Laurent, à deux ans de pénitencier.

Le juge Cusson a condamné Leslie Thomas et Robert Wiseman, coupables de conspiration pour distribuer des narcotiques, à un an de prison.

Sir William Horwood



Sir William Horwood était le chef de la police de Scotland Yard et le commissaire de la police de Londres auquel vient de succéder lord Byng, ancien gouverneur général du Canada.

LE CONGRÈS DES MUNICIPALITÉS

(Suite de la 1ère page)

est dû en capital dans chaque municipalité. Le congrès, à la suggestion de M. Bouchard, probablement, vient d'adopter une résolution recommandant l'adoption d'une loi pour syndiquer toutes les municipalités intéressées dans le but d'opérer le rachat définitif des rentes seigneuriales constituées. Autant qu'il nous en souviennent, le projet que M. Bouchard avait exposé devant la Législature, c'est que ce syndicat de municipalités emprunterait à un taux d'intérêt moindre que celui qui est représenté par les rentes seigneuriales. La différence constituerait comme un fond d'amortissement et, après un certain nombre d'années, les rentes auraient disparu.

UNE COMMISSION D'URBANISME

Une résolution recommande au gouvernement d'établir au plus tôt une législation d'urbanisme afin de donner aux municipalités tant rurales qu'urbaines les pouvoirs nécessaires de préparer des plans d'ensemble, de développement, d'embellissement et de créer en même temps un organisme provincial destiné à contrôler ces plans d'ensemble et à promouvoir l'urbanisme sous toutes ses formes. C'est ni plus ni moins que la création d'une commission provinciale d'urbanisme que réclame cette résolution.

DES CODES MUNICIPAUX

Les délégués n'ont pas voulu se séparer sans demander au gouvernement de décréter "qu'il sera du devoir des conseils d'avoir à la disposition de leurs membres, un nombre, suffisant de codes municipaux, qui resteront la propriété du conseil." C'est de bon augure. Non seulement nos administrateurs municipaux ont-ils l'intention de s'intéresser à l'urbanisme mais aussi que le code municipal ne les rebute pas!

Emile BENOIST

Brûlés dans une explosion

Deux hommes ont été brûlés lors d'une explosion de gaz qui s'est produite dans une bouche d'égout où ils étaient à travailler, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de l'avenue Immortel, hier avant-midi. On ignore la cause de cette explosion. À l'arrivée des pompiers les flammes s'échappaient de la bouche d'égout.

L'un des blessés, John Caron, 20 ans, 222 rue Colborne, a pu retourner chez lui après avoir été pansé et Patrick Edgar, 19 ans, 737 Versaille, est encore à l'hôpital Notre-Dame.

Une autre explosion de gazoline à Verdun

Pour la deuxième fois dans l'espace de trois semaines une explosion s'est produite dans un réservoir à gazoline. Cette fois c'est le dépôt de gazoline de McColl Bros., à l'angle de l'avenue Verdun et de la 1ère avenue, qui a été presque rasé à 1 heure ce matin; ce dépôt était ouvert seulement depuis environ un mois. Personne n'a été blessé, le gardien étant parti à minuit, mais la ville de Verdun a été ébranlée et les vitres ont été brisées dans un rayon assez étendu. Bientôt la rue fut remplie de citoyens qui, réveillés par l'explosion, venaient voir ce dont il s'agissait. Les autres immeubles qui ont le plus souffert, sont le magasin de M. Arthur Archambault, 4600 avenue Verdun et le restaurant de M. Léon Pilon, 4601 de la même rue; aux deux endroits, il ne reste pas une vitre des carreaux qui soit intacte. Les pompiers se rendirent sur les lieux, mais il n'y eut aucun commencement d'incendie.

LA MALADIE DE NOBILE

LE COMMANDANT DE L'ITALIA SOUFFRE DES MORSURES DU FROID — INQUIET DU SORT D'AMUNDSEN

Baie King, Spitzberg, 4 (S. P. A.). — Le général Umberto Nobile est gravement malade, à la suite des morsures du froid sur l'île de glace, et surtout par les graves inquiétudes que lui cause le sort d'Amundsen et de ses compagnons.

Il a exprimé hier la plus vive admiration pour Amundsen qui oubliât la controverse piquante après l'expédition du Norge, pour aller au secours de son camarade en danger. Il prie chaque jour que la Providence le ramène sain et sauf. Nobile a demandé au capitaine Krassin de prendre à bord afin d'aider si possible à retrouver ses compagnons. Le *Cité de Milan* restera dans les eaux polaires jusqu'à la fin d'août afin de venir en aide aux voyageurs perdus, s'il y a lieu.

Les rumeurs les plus contradictoires courent sur le sort de Roald Amundsen. On affirme qu'un navire de pêche aurait trouvé le cadavre d'Amundsen. Par ailleurs, le yacht anglais *Albion*, parti avant-hier pour une croisière dans le nord, a envoyé un message de T. S. F. à l'Institut Géographique de Tromsø. Il a capté des signaux d'un navire de pêche norvégien disant qu'il avait recueilli Amundsen et tout l'équipage qui l'accompagnait. L'hydroplane italienne *Marina* est partie en envolée sur les côtes pour localiser le navire. En plus, les autorités norvégiennes ont retracé le navire qui, il y a quelques jours, a dit par T. S. F. qu'il avait vu l'Avion d'Amundsen, le matin du 19 juin. L'équipage a confirmé la nouvelle et les descriptions données concourent parfaitement. L'Avion volait aux environs de l'île à l'Ours dans la direction du Spitzberg.

LES TRAVAUX DU NOUVEAU PONT

ON TRAVAILLE ACTUELLEMENT À INSTALLER LES POUTRES D'ACIER DE LA PILE D'ANCRAGE DE L'ÎLE SAINT-HELENE

Les deux tiers des travaux de structure en acier du pont de la rive sud sont actuellement finis, et les ingénieurs Montserrat et Pringle, qui sont chargés de l'érection, ont confiance que le pont sera ouvert à la circulation au commencement de l'année 1930.

Les travaux d'approches au pont, tant sur la rive nord que sur la rive sud, seront terminés à la fin de l'année courante.

Les ouvriers travaillent actuellement à installer les poutres d'acier de la pile d'ancrage de l'île Sainte-Hélène, en utilisant le principe de la force de gravité. Dès que ce travail sera assez avancé, on commencera l'installation du cantilever, qui sera assemblé sur les lieux mêmes et au niveau du pont, pour éliminer les aîlés de l'élevation à plus de 160 pieds d'une telle masse d'acier.

A LONGUEUIL

LA SEANCE D'HIER SOIR AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Longueuil a tenu hier soir son assemblée régulière sous la présidence de M. l'échevin Gareau, procureur, MM. les échevins Pigeon, Piché et Taylor étaient présents. M. Piché, président du comité de police, a annoncé que les agents de police de la ville de Longueuil seraient nommés officiers de prévention contre la vitesse sur les routes. De cette façon, chaque agent pourra faire une cause. M. Piché demandera incessamment la permission au département de la voirie, permission accordée à toutes les municipalités qui en font la demande.

La Commission des transports sur la rive sud prépare pour l'automne prochain, une grande visite des municipalités de la rive sud comme celle qui a eu lieu l'an dernier et qui a remporté un très vif succès et donné des résultats pratiques remarquables.

Un règlement pour effectuer les emprunts nécessaires à solder les travaux de pavages, de construction, etc., a subi sa première lecture et a été référé au comité des travaux publics pour étude. Le règlement 335 sur la circulation a été adopté en troisième lecture et référé en comité pour étude.

Le conseil a voté l'autorisation nécessaire pour faire quelques réparations au réservoir de l'aqueduc.

Le conseil a convoqué tous les citoyens à une grande assemblée qui aura lieu demain soir, à 8 h., à l'hôtel de ville. Il s'agit de nommer une sous-commission, attachée au Comité général des transports pour la rive sud. Ce comité exposera tous les besoins et les griefs de la ville de Longueuil pour ce qui regarde le transport.

Statistiques allemandes

Berlin, 4. — Au cours de l'année 1927, il y a eu en Allemagne 25,000 mariages de plus qu'en 1926. Cependant le nombre des naissances a baissé de 70,000 l'an dernier. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes, soit 27,700,000 de plus que le nombre des hommes. La mortalité infantile diminue, mais la grippe, le cancer, la pneumonie, les maladies à complications artérielles, causent de grands ravages. La population totale du Reich, au 1er janvier 1928, était de 64,013,000.

La nouvelle corporation scolaire

La Corporation scolaire catholique de Montréal, créée lors de la dernière session pour remplacer la Commission des écoles catholiques qui existait depuis 1917, aura sa première séance régulière cet après-midi, à 2 heures 30, à l'école du Plateau. On procédera à la nomination d'un président, aux termes de

OCCASIONS DU JEUDI

Nous invitons les voyageurs du DEVOIR à venir choisir leurs articles de voyages ici

Visitez notre rayon des Articles religieux — au deuxième étage



150 PANTALONS EN FLANELLE

pour garçons de 7 à 15 ans

En bonne flanelle gris pâle; bonne confection solide, passe-cinture, et bord relevé. Prix ordinaire 1.00

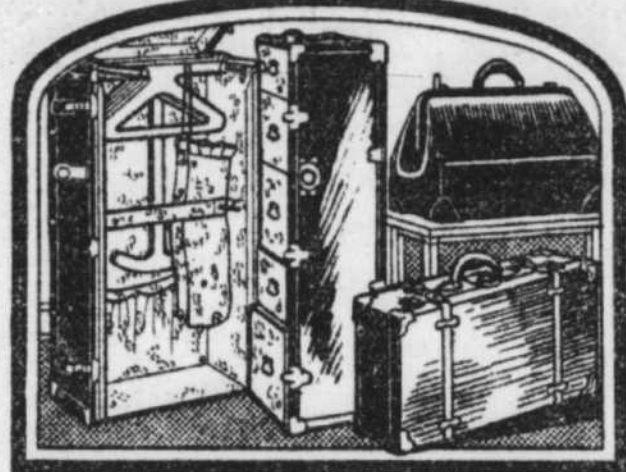
Dupuis Frères — au premier



PANIER A PAPIER

en osier, très fins avec jolis dessins; nuances assorties.23

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée



Elégants SACS de VOYAGE

BRUN, NOIR OU TAN

Vous aurez besoin de sacs de voyage plus spacieux que l'ordinaire. Nous avons un grand choix de très solides sacs et mallettes en cuir. Nous offrons un sac de club, fait en trois morceaux. Gros coins protecteurs très bien cousus; fermoir recouvert avec serrure à cylindre et crampons cuivrés; deux poignées; doublure en bon cuir, avec poche de côté. Dimensions: 18 x 20 pouces. 11.75

Jeudi 11.75

Pas de commandes postales.

VALEUR EXTRAORDINAIRE

Mallette et porte-chapeau élégants ensembles de voyage

BLEU, BRUN, GRIS

Le porte-chapeau est de 18 pouces et la mallette est de 22 pouces — en Du Pont Fabrikoid de première qualité, avec bande en cuir de qualité supérieure; jolis dessins, avec pochettes françaises; doublure de soie, serrure et crampons de qualité. Prix ordinaire 10.50 chacun — les DEUX 20.00

Jeudi, chacun 5.50 — les DEUX 10.00

Dupuis Frères — Mezzanine

Chaussures pour garçonnets

150 PAIRES AU CHOIX

A moitié de leur valeur ordinaire

Ce lot comprend 100 paires de BOTTINES de couleur tan ou brun. Semelles "Panco", aussi 50 paires de SANDALES de couleur brun; semelles "Panco". Pointures: 11 à 12½, en bottines et 11 à 2 en sandales. Valeurs jusqu'à 2.95. Tant que le lot durera. Très spécial 1.49

Pas de commandes postales. Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Service à dépecer

3 morceaux: couteau avec lame inoxydable, manche blanc. Prix ordinaire 3.95 chacun. 2.95

Spécial, la série 2.95

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Dupuis Frères

TEL. EST 8000

Rues Sainte-Catherine, Saint-André, Demontigny et Saint-Christophe. J.-N. Dupuis, Prés., Albert Dupuis, Vice-Prés., A.-J. Dugal, Dir.-Gérant



Chandails POUR GARÇONS

Seulement 123 chandails fermés, avec encolure en pointe; un bon choix de dessins et de nuances. Tous en tricot Jacquard; combinaisons de deux et trois nuances. En belle laine souple. Tailles pour 6 à 15 ans dans le lot. Spécial, Jeudi 1.95

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée



Crucifix lumineux

Absolument garantis; 14 pouces de hauteur 1.39

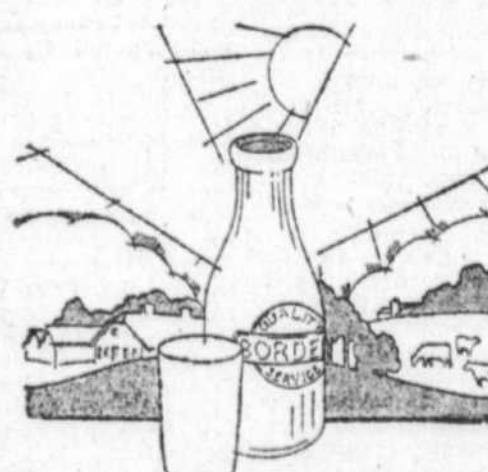
Dupuis Frères — au deuxième

A partir de mardi 9 juillet

notre numéro de téléphone sera

Plateau 5151

Ce que les Mamans Apprécient



QUEL que soit le prix, les mamans savent que le seul lait qui soit bon pour leurs enfants, est le lait PUR.

Depuis des générations, les mères de Montréal ont éprouvé ce sentiment de sécurité parce qu'elles savent que dans le lait Borden elles sont assurées de la pureté, de la valeur nutritive et de la sécurité qui font suite à une inspection scientifique et rigide et aux soins d'hommes expérimentés. Depuis le pâturage jusqu'à ce que la bouteille soit déposée à votre porte, le lait Borden est un lait dont la salubrité est connue.

Commandez votre lait quotidien Borden au livreur de votre quartier ou téléphonez directement à

BORDEN'S

FARM PRODUCTS CO., LTD.

215 RUE MURRAY MONTREAL

PHONE: YORK 5853

Distributeurs du Lait Certifié Mercroft.

Tous les membres sont priés d'assister. Rapport de M. J.-B. Dôlisle, agent d'affaires. Par ordre.

M. Félix Toupin se présente

Providence, R.I. 4. — M. Félix A. Toupin, lieutenant-gouverneur du Rhode-Island en 1922-23 et pendant l'administration duquel se produisit la fameuse opposition au Sénat du Rhode-Island, qui se termina par l'explosion d'une bombe dans la salle du Sénat, a annoncé aujourd'hui qu'il présenterait sa candidature à la nomination démocratique comme gouverneur.

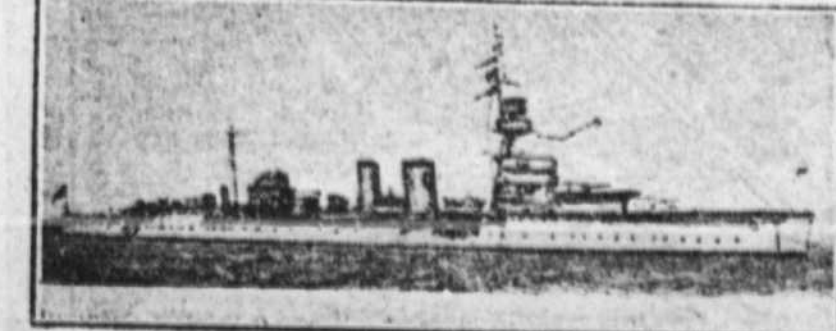
M. Toupin a déclaré qu'il avait mené le même combat que le gouverneur Smith et qu'il se présenterait avec un programme semblable à celui de ce dernier.

ANTIKOR-LAURENCE

ENLÈVE PROMPTEMENT LES CORDES VERMEILLES DES DORILLONS. SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR. EN VENTE PARTOUT 25c par boîte. FRANCO PAR LA POSTE. PHARMACIE LAURENCE MONTREAL.

UN ET UN

— Vraiment, cette petite fille est si savante que cela en arithmétique? Voyons un peu. Un et un, combien cela fait-il? — La petite réfléchit et répond: — Ça dépend, monsieur. — Mais pas du tout! C'est toujours la même chose. — C'est que, un et un, ça peut faire deux, mais ça peut faire onze aussi!



Le *Dauntless*, croiseur léger anglais, qui s'est échoué en entrant dans le port de Halifax. Le *Dauntless* faisait sa croisière annuelle d'été au Canada et à Terre-Neuve.